

RAPPORT ANNUEL

2013 - 2014

 Palais des congrès de **Montréal**



TABLE DES MATIÈRES

1 MISSION	42 LA REVUE DE L'ANNÉE
1 DÉCLARATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	43 SURVOL DE L'ANNÉE
2 FAITS SAILLANTS 2013-2014	44 PERFORMANCE GLOBALE
3 FAITS SAILLANTS PAR TRIMESTRE	48 MARCHÉ DES CONGRÈS
5 LETTRES	51 MARCHÉ DES EXPOSITIONS
6 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	54 MARCHÉ DES CONFÉRENCES, DES RÉUNIONS ET DES GALAS (CRG)
7 MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	56 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
9 LA GOUVERNANCE	57 L'ENVIRONNEMENT
10 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	60 L'ENGAGEMENT SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ
19 LA DIRECTION AU 31 MARS 2014	61 REDDITION DE COMPTES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
21 LES RESSOURCES HUMAINES	68 AUTRES EXIGENCES LÉGALES
29 LE SUIVI DU <i>PLAN STRATÉGIQUE 2013-2016</i>	74 LES ÉTATS FINANCIERS
30 ENJEU 1 : ACCROÎTRE LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET LA PERFORMANCE COMMERCIALE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ	97 ANNEXE 1 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
34 ENJEU 2 : AMÉLIORER EN CONTINU L'EXPÉRIENCE CLIENT PAR L'INNOVATION, LA CRÉATIVITÉ ET L'EXCELLENCE	104 ANNEXE 2 – CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS
39 ENJEU 3 : AMÉLIORER EN CONTINU LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE DE LA SOCIÉTÉ	108 INDEX DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

MISSION

SOLLICITER ET ACCUEILLIR DES CONGRÈS, DES EXPOSITIONS, DES CONFÉRENCES, DES RÉUNIONS ET AUTRES ÉVÉNEMENTS.

Institution publique à vocation commerciale, la Société du Palais des congrès de Montréal génère d'importantes retombées économiques et intellectuelles pour le Québec et contribue au rayonnement international de Montréal à titre de destination de premier plan.

VISION

Le Palais des congrès de Montréal sera reconnu sur les marchés nationaux, américains et internationaux comme le meilleur centre de congrès en Amérique pour la qualité de son offre et son service à la clientèle. Résolument axé sur le dépassement des attentes de ses clients, le Palais offre une expérience empreinte d'innovation et de créativité, à l'image de Montréal. Organisation ouverte sur sa communauté, le Palais est l'un des principaux acteurs économiques et touristiques de la province et génère toujours plus de retombées pour le Québec.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les informations contenues dans le présent rapport annuel relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel 2013-2014 de la Société du Palais des congrès de Montréal présentent fidèlement :

- la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Société ;
- les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats ;
- des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2014.

À Montréal, le 26 juin 2014



Raymond Larivée
Président-directeur général

FAITS SAILLANTS 2013-2014

ACTIVITÉS	2014	2013
Nombre d'événements	332	359
Ententes conclues	366	388
Participants et visiteurs	766 091	642 262
Nuitées	169 720	98 509
Retombées économiques	208 874 669 \$	181 943 825 \$

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS

Revenus autonomes	22 624 434 \$	19 729 463 \$
Frais d'exploitation	26 614 296 \$	23 835 348 \$
Taxes municipales et scolaires	6 687 143 \$	14 280 929 \$
Frais financiers	10 746 537 \$	12 139 886 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	6 445 725 \$	(898 011) \$

SITUATION FINANCIÈRE

Actifs financiers	28 964 155 \$	19 593 390 \$
Actifs non financiers	892 524 \$	4 229 723 \$
Immobilisations corporelles	233 953 021 \$	241 219 472 \$
Dette à long terme	244 244 999 \$	255 335 157 \$
Remboursement de la dette à long terme	11 295 525 \$	10 800 202 \$
Excédent (déficit) cumulé	2 562 309 \$	(3 883 416) \$

SUBVENTION DU GOUVERNEMENT

Dépenses nettes d'exploitation	- \$	972 727 \$
Taxes municipales et scolaires	14 648 625 \$	14 283 337 \$
Service de la dette	22 742 375 \$	22 803 436 \$
Maintien des actifs	950 000 \$	875 000 \$
Subvention totale	38 341 000 \$	38 934 500 \$

REVENUS AUTONOMES PAR CATÉGORIE

Congrès	7 823 898 \$	5 719 886 \$
Conférences, réunions et galas	4 515 939 \$	5 166 730 \$
Expositions	7 361 630 \$	6 923 216 \$
Autres	1 639 392 \$	1 581 052 \$
Intérêts	1 283 575 \$	338 579 \$
Revenus autonomes totaux	22 624 434 \$	19 729 463 \$

FAITS SAILLANTS PAR TRIMESTRE OCCUPATION DE LA SUPERFICIE

1^{ER} TRIMESTRE PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

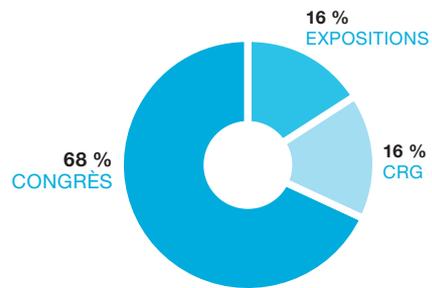
2013 American Industrial Hygiene Conference & Exposition
American Industrial Hygiene
Association (AIHA) (congrès américain)

43^{es} Journées dentaires internationales du Québec
Ordre des dentistes du Québec (congrès québécois)

21st International Congress on Acoustics
Acoustical Society of America (congrès international)

ISHLT 33rd Annual Meeting and Scientific Sessions
International Society for Heart and
Lung Transplantation (congrès international)

30th International Epilepsy Congress 2013
International League Against Epilepsy /
Bureau for Epilepsy (congrès international)



RÉPARTITION DES
ESPACES OCCUPÉS

2^E TRIMESTRE PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

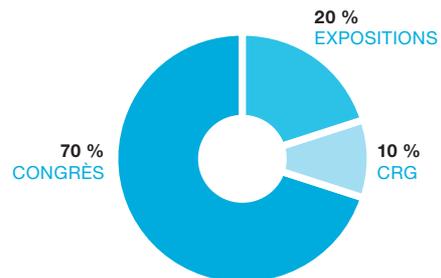
JSM 2013 Annual Meeting
American Statistical Association (congrès américain)

2013 Biennial National Leadership Conference
Alpha Kappa Alpha Sorority (congrès américain)

2013 Aerotech Congress & Exhibition
SAE International
(Society of Automotive Engineers) (congrès américain)

Joint World Mining Congress & 30th ISARC 2013
International Association for Automation and
Robotics in Construction ISARC (congrès international)

19th International Conference on
Composite Materials ICCM-19
International Committee on
Composite Materials ICCM (congrès international)



RÉPARTITION DES
ESPACES OCCUPÉS

3^E TRIMESTRE PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

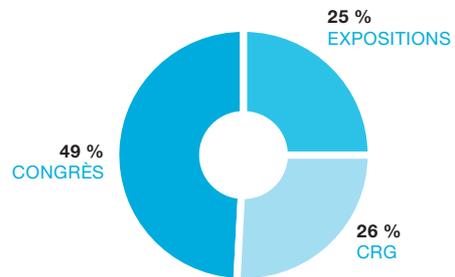
Vascular 2013
Canadian Cardiovascular Society (CCS)
(congrès canadien)

Materials Science & Technology 2013
Conference & Exposition
The Minerals, Metals and Materials Society (TMS)
(congrès américain)

3rd World Parkinson Congress 2013
World Parkinson Coalition Inc. (congrès international)

ACVP 2013 Annual Meeting
American College of
Veterinary Pathologists (congrès américain)

World Social Science Forum
International Social Science Council (ISSC) (CISS)
(congrès international)



RÉPARTITION DES
ESPACES OCCUPÉS

4^E TRIMESTRE PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

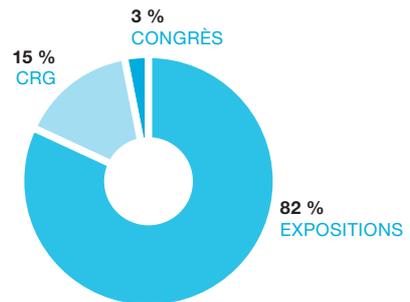
Le Salon International de l'Auto de Montréal 2014
(exposition publique)

Le Salon de la moto 2014 (exposition publique)

Weekend De toute beauté – Montréal 2014
ABA Allied Beauty (exposition commerciale)

2014 Biennial Convention – Congrès biennal 2014
Liberal Party of Canada – Parti Libéral du Canada
(congrès canadien)

Expo Manger Santé et Vivre Vert
Les Éditions Maxam inc. (exposition publique)



RÉPARTITION DES
ESPACES OCCUPÉS

LETTRES

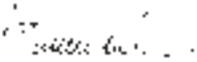
LETTRE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société du Palais des congrès de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2014.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.



Dominique Vien
Ministre du Tourisme

LETTRE À LA MINISTRE

Madame Dominique Vien
Ministre du Tourisme
900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 400
Québec (Québec) G1R 2B5

Madame la Ministre,

Au nom du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'année financière du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Vous y trouverez les activités et les réalisations de la Société au cours de cette période, de même que les états financiers dûment audités.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.



Claude Liboiron
Président du conseil d'administration

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année 2013-2014 aura été une année de transition pour la direction générale de la Société du Palais des congrès de Montréal.

Ces changements s'étant effectués dans la transparence, l'harmonie et l'efficacité, je profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes ayant participé à ce changement de garde. Nos remerciements vont naturellement à monsieur Marc Tremblay pour l'énergie et l'enthousiasme avec lesquels il a dirigé la Société pendant quatre ans. Grâce à son leadership et ses talents de gestionnaire, monsieur Tremblay a su générer des résultats impressionnants en dépit de la conjoncture économique difficile et de la vive concurrence. Il a laissé la Société dans une excellente position pour affronter les défis des prochaines années.

Je profite également de l'occasion pour féliciter monsieur Raymond Larivée pour sa nomination en tant que nouveau président-directeur général de la Société. Membre du conseil d'administration depuis 2009, il a une parfaite connaissance des enjeux importants auxquels fait face la Société. Je n'ai aucun doute sur sa capacité d'assurer une gestion serrée et performante de la Société.

Les remerciements du conseil vont également à la direction et à l'ensemble des gestionnaires et des employés du Palais qui ont su garder le cap sur leurs objectifs tout au cours de l'année.

En 2013-2014, les membres du conseil d'administration se sont acquittés de leurs responsabilités avec grand professionnalisme et je tiens à souligner leur assiduité et leur contribution exceptionnelle au développement de la Société. Je souhaite la bienvenue à monsieur Yves Lalumière à titre de nouveau membre et je remercie monsieur Charles Lapointe pour ses longues années de dévouement au sein du conseil d'administration.

La Société a obtenu d'excellents résultats en 2013-2014 et tous les membres du conseil sont heureux d'avoir pu y contribuer en assumant pleinement leurs responsabilités. L'avenir est prometteur et c'est à nous tous de continuer sur cette lancée !



Claude Liboiron

Président du conseil d'administration
Société du Palais des congrès de Montréal



MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Innovation. Créativité. Excellence.

C'est avec ces trois mots gravés dans mon esprit comme sur ma table de travail que j'ai entamé mon mandat comme nouveau président-directeur général de la Société du Palais des congrès de Montréal.

J'adopte d'autant plus facilement ces valeurs – qui constituent la pierre angulaire de notre *Plan stratégique 2013-2016* – qu'elles ont toujours été miennes et m'ont guidé au cours de 30 ans de carrière au sein de l'industrie touristique.

Membre du conseil d'administration de la Société depuis 2009, j'ai eu l'occasion de participer à la réflexion menant à l'élaboration du nouveau plan stratégique. Dès mon arrivée en poste, j'ai pu constater que l'innovation, la créativité et l'excellence animent cette organisation. L'ensemble des équipes, de la direction aux employés en passant par les gestionnaires, est motivé par les objectifs à atteindre et travaille continuellement à améliorer la performance commerciale et organisationnelle de la Société.

C'est donc avec une grande fierté que je livre les résultats de la Société pour l'année 2013-2014.

UNE AUGMENTATION SOUTENUE DES RÉSULTATS DONT NOUS POUVONS ÊTRE FIERS

Cela faisait quelques années que la Société subissait les contrecoups de la crise économique et de l'insécurité ressentie partout dans le monde. L'année 2013-2014 aura marqué un tournant en affichant d'excellents résultats sur différents plans : revenus autonomes, nombre total de participants, nombre de nuitées et retombées économiques sont tous à la hausse. Nous avons obtenu une augmentation de 10 % en matière de

revenus autonomes pour atteindre plus de 22 millions de dollars. Nous avons également accueilli un nombre record de 766 091 participants aux événements tenus dans nos espaces, ce qui s'est traduit par une hausse importante du nombre de nuitées. Des résultats tout simplement exceptionnels ! Sans oublier des retombées économiques de près de 209 millions de dollars pour Montréal et la province, en hausse de près de 15 % par rapport à l'année dernière.

Pour les années à venir, nous avons confirmé un nombre record de 50 congrès et 56 expositions. Les activités de développement des affaires, le marketing relationnel de même que les alliances stratégiques que nous signons avec des partenaires tant ici qu'à l'échelle de la planète contribuent de façon significative à ces résultats positifs. Je tiens également à souligner la contribution inestimable des Ambassadeurs du Palais qui participent activement à la confirmation d'événements internationaux dans plusieurs secteurs de l'économie du Québec.

L'avenir nous appartient alors que le Conference Board annonce une reprise dans les marchés ciblés en Europe. De plus, avec un taux de change qui nous est favorable sur le marché américain, nous devons exploiter pleinement le potentiel qui s'offre à nous. Montréal étant classée au premier rang des villes d'accueil pour les événements internationaux par deux associations reconnues – l'Union des Associations internationales (UAI), 1^{er} en Amérique, et l'International Congress and Convention Association (ICCA), 1^{er} en Amérique du Nord – nous détenons un positionnement enviable en regard de la concurrence.

L'ENJEU DE LA QUALITÉ

Dans une industrie aussi concurrentielle que la nôtre, la qualité de l'expérience client fait la différence entre les premiers et les derniers. C'est pourquoi nous avons

entamé la démarche en vue d'obtenir la certification « AIPC Gold » décernée par l'International Association of Convention Centres (AIPC). Ce sceau de qualité nous distinguera de nos concurrents tout en assurant à nos clients une expérience parmi les meilleures au monde. Ces normes les plus exigeantes de l'industrie des congrès internationaux s'inscrivent d'ailleurs dans notre processus d'amélioration continue qui touche à tous les aspects de nos opérations.

TOUT METTRE EN ŒUVRE POUR RÉDUIRE LE DÉFICIT OPÉRATIONNEL

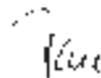
Depuis l'ouverture du Palais des congrès en 1983, la Société compte sur une subvention à l'exploitation du gouvernement du Québec. Avec l'élimination au cours de la dernière année de cette subvention, le facteur productivité prend tout son sens de même que la génération de nouvelles sources de revenus. Nous faisons face à un double défi : améliorer notre performance tout en effectuant une gestion plus serrée de l'exploitation et des opérations. C'est ici que notre créativité et notre esprit novateur entrent en jeu pour repenser nos méthodologies de travail, améliorer nos processus, développer de nouveaux produits et services et mettre les nouvelles technologies au service de notre performance tant sur le plan organisationnel que sur le plan commercial.

GRANDIR POUR MAINTENIR NOTRE POSITIONNEMENT

L'avenir nous sourit : l'économie mondiale donne des signes de reprise, notre carnet de commandes se remplit. Montréal est une destination de premier plan reconnue partout dans le monde, nous devons donc battre le fer pendant qu'il est chaud !

L'agrandissement du Palais fait partie de l'équation. En effet, le projet d'agrandissement doit être étudié sérieusement, de façon à maintenir le positionnement enviable de Montréal sur le marché des congrès. Cette année, nous avons procédé aux évaluations préliminaires et aux projections et nous poursuivrons résolument notre cheminement sur cet enjeu.

En célébrant ses 30 ans cette année, la Société du Palais des congrès de Montréal s'affirme haut et fort et témoigne de sa capacité à générer toujours plus de retombées économiques et intellectuelles pour Montréal et le Québec.



Raymond Larivée
Président-directeur général





LA GOUVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LA DIRECTION AU 31 MARS 2014

LA GOUVERNANCE

L'ANNÉE 2013-2014 A ÉTÉ MARQUÉE PAR LA NOMINATION PAR LE CONSEIL DES MINISTRES DE MONSIEUR RAYMOND LARIVÉE À TITRE DE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL.

PAR AILLEURS, MONSIEUR YVES LALUMIÈRE A ÉTÉ NOMMÉ PAR LE GOUVERNEMENT COMME MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ. ÉGALEMENT AU COURS DE L'ANNÉE, MENTIONNONS LES DÉPARTS DE MESSIEURS CHARLES LAPOINTE ET MARC TREMBLAY.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de 11 membres, le conseil d'administration s'assure de la conformité de la gestion de la Société avec les dispositions de sa loi constitutive et de ses règlements.

Ainsi, le conseil édicte les règlements et approuve les principales orientations et politiques de la Société liées à ses opérations. En outre, le conseil approuve les normes et barèmes de rémunération et les autres conditions d'emploi du personnel-cadre et non syndiqué, selon les paramètres déterminés par le gouvernement.

Le conseil approuve le plan stratégique de la Société, les budgets de même que les états financiers annuels.

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'année financière 2013-2014, le conseil d'administration a tenu cinq (5) réunions ordinaires et cinq (5) réunions extraordinaires.

Au cours des réunions ordinaires du conseil, les membres ont entériné, sur la recommandation du comité d'audit, l'octroi de divers contrats après avoir examiné les résultats des appels d'offres à cet effet.

De plus, le conseil d'administration a adopté diverses résolutions d'ordre administratif, notamment concernant la nouvelle politique de gestion documentaire et la révision de la politique d'achat, de la politique environnementale et du règlement sur l'installation adéquate des équipements audiovisuels et scéniques au Palais des congrès de Montréal.

Le conseil d'administration a également approuvé les résultats de l'actualisation du programme de gestion des risques, le dossier de présentation stratégique (DPS) relatif au projet d'agrandissement du Palais des congrès, certaines modifications à la structure organisationnelle ainsi que la programmation annuelle des projets et le budget en ressources informationnelles 2013-2014 et 2014-2015 de la Société.

En ce qui a trait aux nouvelles pratiques de gouvernance, le conseil d'administration, sur les recommandations des comités du conseil, a procédé à la révision du questionnaire d'évaluation des membres du conseil et de ses comités et à l'exercice annuel d'évaluation des membres et du fonctionnement du conseil et de ses comités. Il a également examiné le bilan du *Plan stratégique 2010-2013* et approuvé le budget de fonctionnement 2014-2015.

Finalement, le conseil d'administration a procédé aux suivis trimestriels des affaires courantes, des activités de ventes et de marketing, du développement organisationnel et des résultats financiers et opérationnels, dont les résultats des sondages sur la satisfaction de la clientèle et sur la satisfaction et l'engagement du personnel de la Société.

Des réunions spéciales ont été consacrées à la nomination de la directrice des ressources humaines, à l'approbation des états financiers 2012-2013 et à l'octroi de divers contrats après avoir examiné les résultats des appels d'offres à cet effet.

Aucune déclaration relative à des situations susceptibles de placer un administrateur en situation de conflit d'intérêts n'a été soumise au président du conseil au cours de l'année. Par ailleurs, aucun manquement au code d'éthique n'a été constaté au cours de la même période.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude Liboiron¹

Président du conseil

Date de nomination : juin 2004

Fin de mandat : avril 2014

Membre indépendant du conseil d'administration

Claude Liboiron est ingénieur diplômé de l'École Polytechnique de Montréal et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il a dirigé sa propre entreprise pendant plus de 23 ans. Il a occupé le poste de vice-président, Développement des affaires pour le Groupe HBA experts-conseils, maintenant Les Services EXP inc., où il continue d'agir à titre d'ingénieur au développement des affaires.

Michèle Desjardins²

Date de nomination : décembre 2006

Fin de mandat : avril 2014

Membre indépendant du conseil d'administration

Diplômée de l'Université Laval en sciences appliquées, option génie forestier, ainsi qu'en administration des affaires (MBA), **Michèle Desjardins** est membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de l'Institute of Certified Management Consultants (IMC). Présidente de Consultants Koby inc. depuis 1998, elle a auparavant occupé plusieurs postes de direction générale à l'Institut de l'entreprise familiale, Price Waterhouse et Papiers Inter-Cité ltée. Elle est membre du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du comité de gouvernance de cet organisme. Elle siège au conseil d'administration de Cinémania de même qu'à celui de l'Hôpital Mont-Sinaï, dont elle préside le comité de gouvernance. De plus, elle est membre du conseil de Polycello, où elle préside le comité de gouvernance tout en faisant partie du comité de pension.

Carol A. Fitzwilliam³

Date de nomination : novembre 2006

Fin de mandat : avril 2012

Membre indépendant du conseil d'administration

Membre du Barreau du Québec, **Carol A. Fitzwilliam** est avocate et présidente de Fitzwilliam recrutement juridique inc. Diplômée de l'Université de Montréal et de Sir George Williams University, elle a pratiqué le droit de 1978 jusqu'à la création de son entreprise en 1998. Diplômée de l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS.A) depuis 2005, elle préside le conseil d'administration de Femmarte, organisme communautaire qu'elle a fondé en 2004.

Claude Guay⁴

Date de nomination : juin 2010

Fin de mandat : juin 2014

Membre indépendant du conseil d'administration

Claude Guay est ingénieur diplômé de Polytechnique Montréal et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il est associé chez IBM Services d'affaires mondiaux et président du conseil d'administration de Microsigns. Il a entre autres travaillé pour l'entreprise PhoCusWright où il menait des projets de recherche et développait des stratégies menant au déploiement de solutions de commercialisation et de marketing pour des sociétés œuvrant dans l'industrie du tourisme et du voyage. Avec plus de 29 années d'expérience acquises auprès d'IBM, Accovia, Gildan Activewear et MTI Services, il possède un important bagage en stratégies de croissance, en développement rapide de marché et en application des technologies émergentes.

Suzanne Landry⁵

Date de nomination : décembre 2006

Fin de mandat : avril 2012

Membre indépendant du conseil d'administration

Suzanne Landry, Ph. D., M. Fisc., FCMA, FCPA, FCA est professeure titulaire de comptabilité et fiscalité Roland-Chagnon à HEC Montréal. Avant de se joindre à cette institution prestigieuse, elle a été professeure à l'ESG-UQÀM et à l'Université Laval. Elle a travaillé pour une PME familiale à titre de contrôleur et également au sein de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) en certification et en fiscalité. Elle

est aujourd'hui associée universitaire auprès de cette firme. Elle est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et diplômée du Collège des administrateurs de sociétés. Elle détient également les désignations honorifiques de FCPA et de FCMA. Elle siège au conseil d'administration et préside le comité d'audit de l'Association de planification fiscale et successorale.

Donat Taddeo⁶

Date de nomination : juin 2004

Fin de mandat : avril 2012

Membre indépendant du conseil d'administration

Diplômé du Collège Loyola, de Stanford University et de l'University of Southern California, **Donat Taddeo** est adjoint au président du Loyola High School et administrateur de sociétés à but non lucratif. Il était jusqu'à tout récemment vice-recteur – Développement et relations avec les diplômés de l'Université de Montréal. Avant de se joindre à l'Université de Montréal, il a occupé les fonctions de président-directeur général de la Fondation du Centre universitaire de santé McGill. Délégué du Québec à Rome pendant quatre ans, il a également été tour à tour doyen de la Faculté de lettres et de la Faculté de génie et de science informatique de l'Université Concordia. Il est aussi membre du conseil d'administration des Olympiques spéciaux du Québec, du conseil de la Fondation Jeanne Sauvé et du conseil de l'Orchestre Métropolitain du Grand Montréal. Il préside aussi le conseil d'administration du Collège Marianopolis.

Yves Lalumière⁷

Date de nomination : décembre 2013

Fin de mandat : décembre 2016

Yves Lalumière est président-directeur général de l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal depuis 2013. Œuvrant au sein de l'industrie touristique depuis 1986, il est détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires, concentration tourisme, de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM). Il a occupé des fonctions de direction chez American Express pendant près de 20 ans, dans les domaines du voyage d'affaires, de la négociation d'ententes aériennes et du compte du Gouvernement du Canada.

En 2006, il s'est joint à Transat Distribution Canada comme vice-président, exploitation et développement des affaires pour agir ensuite à titre de vice-président, réseau de distribution en 2008. En novembre 2009, il accède au poste de vice-président et directeur général de Transat Distribution Canada et en 2011, il est nommé à la présidence de ce groupe, considéré comme le chef de file canadien de la distribution au détail dans le domaine des voyages.

Raymond Larivée⁸

Date de nomination : février 2014

Fin de mandat : février 2018

Président-directeur général, Raymond Larivée est détenteur d'une maîtrise en administration des affaires, d'un diplôme de 2^e cycle en sciences administratives de l'école des Hautes Études Commerciales et d'un diplôme en administration hôtelière de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec. Il a occupé, depuis 1999, le poste de vice-président régional de l'exploitation pour les régions d'Ottawa, du Québec et des Prairies pour la chaîne Delta Hotels & Resorts, où il a également occupé les fonctions de directeur régional de 1995 à 1997. Il a également été directeur général du Delta Montréal de 2011 à 2014, fonction qu'il a également occupé de 1995 à 1997. De plus, il a été successivement directeur général du Delta Centre-ville Montréal, du Delta Ottawa, de l'Hôtel Vogue Montréal et du Sheraton et Centre de congrès de Laval. Raymond Larivée est membre du conseil d'administration de Tourisme Montréal, du comité consultatif d'Aéroports de Montréal et du Bureau des gouverneurs de la Chaire de tourisme Transat de l'UQAM.



LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, les membres du conseil ont également siégé au sein de trois (3) comités : le comité de gouvernance et d'éthique, le comité des ressources humaines et le comité d'audit. De plus, le comité des technologies de l'information a poursuivi ses activités.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Composition : Carol A. Fitzwilliam, présidente, et Donat Taddeo

Mandat : Selon la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'élaborer des règles de gouvernance et un code d'éthique qui s'appliquent aux membres du conseil d'administration, aux dirigeants et aux employés, pour la conduite des affaires de la Société. Il élabore les profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration ainsi que les critères d'évaluation des membres et du fonctionnement du conseil.

Activités : le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni à quatre (4) reprises au cours de l'exercice 2013-2014. Il a notamment recommandé au conseil d'administration :

- d'approuver le processus d'évaluation des membres, du conseil et de ses comités pour l'exercice en cours en conservant le même questionnaire ;
- de ne pas modifier le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration et de celui du personnel de la Société.

Également, le comité a assuré le suivi du processus de planification et d'approbation du *Plan stratégique 2013-2016*, du processus de déclaration annuelle d'intérêts des membres du conseil d'administration, de l'échéancier de publication du rapport annuel de gestion 2012-2013, de la procédure de plainte liée à l'éthique, de la mise à jour du manuel de l'administrateur et des activités de formation en gouvernance offertes par les institutions d'enseignement. Par ailleurs, le

comité a analysé les résultats de l'évaluation des membres, du conseil et de ses comités pour 2013 et présenté les résultats au conseil d'administration.

Finalement, le comité a préparé le bilan de ses activités réalisées en 2012-2013 et a organisé l'évaluation des membres du conseil d'administration.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Composition : Claude Guay, président, et Yves Lalumière

Mandat : La *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* confère au comité des ressources humaines comme principales responsabilités de s'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines, d'élaborer et de proposer les critères d'évaluation du président-directeur général et de contribuer à la sélection des dirigeants.

Activités : le comité des ressources humaines s'est réuni à cinq (5) reprises au cours de l'exercice 2013-2014. Il a notamment recommandé au conseil d'administration d'approuver :

- l'application des progressions dans les échelles salariales du personnel-cadre de la Société pour l'exercice 2013-2014 ;
- le budget des effectifs de la Société pour l'exercice 2014-2015 et la masse salariale correspondante ;
- la majoration des échelles du personnel-cadre et du personnel non syndiqué de la Société pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 ;
- les modifications apportées à la structure organisationnelle de la Société.

Également, le comité a examiné et approuvé :

- le bilan de l'exercice d'évaluation de rendement du personnel-cadre pour l'exercice 2012-2013 ;
- le bilan des activités de la Société en gestion des ressources humaines pour 2012-2013 ;
- les résultats du sondage sur la satisfaction et l'engagement du personnel de la Société ;

- le plan d'action 2013-2014 pour l'amélioration de la satisfaction et l'engagement du personnel de la Société ;
- les principaux indicateurs concernant la gestion des ressources humaines pour les exercices 2012-2013 et 2013-2014 ;
- les enjeux et les orientations de la Société concernant la gestion des ressources humaines.

Finally, at each meeting, the committee has ensured the follow-up of the evolution of the organizational structure of the Society, of the continuous improvement program, of the cost of the mass salary by rapport to the budget and of the evolution of the working conditions of the employees of the Society. It has also prepared the balance of its activities in 2012-2013.

COMITÉ D'AUDIT

Composition : Suzanne Landry, présidente, Michèle Desjardins et Claude Liboiron

Mandat : En vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité d'audit a pour principales fonctions de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et qu'ils soient adéquats et efficaces. Il doit de plus s'assurer de la mise en œuvre d'un processus de gestion des risques, réviser toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière de la Société et qui est portée à son attention, examiner les états financiers avec le Vérificateur général du Québec et l'auditeur externe nommé par le gouvernement et recommander au conseil d'administration l'approbation des états financiers.

Activités : le comité d'audit s'est réuni à huit (8) reprises au cours de l'exercice 2013-2014. Il a notamment fait les recommandations énumérées ci-dessous au conseil d'administration.

- Approuver les états financiers au 31 mars 2013.
- Octroyer et modifier divers contrats, après avoir examiné et approuvé les résultats des appels d'offres à cet effet, notamment en ce qui concernait :
 - le réaménagement de la réception ;
 - des services professionnels d'administration et d'opération des réseaux informatiques ;
 - l'installation de variateurs de vitesse dans la gaine technique ;
 - les services d'une agence de sécurité ;
 - des services professionnels pour l'actualisation du programme de gestion des risques ;
 - des services professionnels d'architecture, d'ingénierie en électromécanique et d'ingénierie en structure pour des projets de maintien et de développement des actifs immobiliers ;
 - les services d'un spécialiste en rédaction ;
 - les services d'une agence de personnel d'appoint ;
 - des services professionnels pour la configuration et l'évolution d'applications informatiques ;
 - un service d'enlèvement des matières résiduelles ;
 - le service de billetterie en ligne ;
 - l'entretien d'équipement et d'applications informatiques en télécommunications ;
 - l'achat de chariots élévateurs.
- Approuver le projet de réaménagement du Terminus Saint-Antoine en salle d'exposition.
- Approuver la programmation annuelle des projets de maintien et de développement des actifs immobiliers et technologiques pour 2013-2014.
- Approuver le programme actualisé de gestion des risques.
- Approuver le dossier de présentation stratégique (DPS) du projet d'agrandissement du Palais des congrès de Montréal.
- Approuver la politique de gestion documentaire de la Société.
- Approuver les modifications apportées à la politique d'achat et au règlement sur l'installation adéquate des équipements audiovisuels et scéniques au Palais des congrès de Montréal.
- Approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2014-2015.

Également, le comité a assuré le suivi :

- des modifications comptables appliquées aux états financiers de la Société en ce qui a trait à la norme SP 3410 relativement aux subventions à recevoir du gouvernement ;
- du programme sur la gestion des risques et de son actualisation en fonction du nouveau plan stratégique ;
- du dossier de contestation de l'évaluation foncière du Palais des congrès ;
- des modalités entourant le renouvellement de deux (2) dettes à long terme de la Société ;
- des contrats de 25 k\$ et plus pour l'exercice en cours ;
- du rapport trimestriel des incidents informatiques ;
- de l'application des recommandations des auditeurs internes et de l'avancement des mandats en cours et en préparation ;
- de la gestion du programme de projets de la Société et de l'état d'avancement des projets.

Finalement, le comité a examiné et approuvé :

- les rapports d'audit présentés par les auditeurs internes ;
- les résultats financiers trimestriels et les indicateurs de performance de la Société ;
- le plan quinquennal de maintien et de développement des actifs immobiliers et technologiques de la Société et l'approche de financement proposée ;
- les mandats d'audit interne de l'exercice.

Par ailleurs, le comité a rencontré les représentants du Vérificateur général du Québec dans le cadre de la présentation des résultats de la vérification des états financiers au 31 mars 2013 et du plan d'audit des états financiers au 31 mars 2014. Il a reçu le certificat de conformité trimestriel de la direction et la déclaration de la vérification trimestrielle des remises gouvernementales. Enfin, le comité a révisé les couvertures d'assurance de la Société, procédé à l'approbation des notes de frais du président du conseil, du président-

directeur général et du président-directeur général par intérim et préparé le bilan de ses activités.

COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Composition : Claude Guay, président, et Yves Lalumière

Mandat : Le conseil d'administration confère au comité des technologies de l'information comme principales responsabilités d'assurer le suivi de la gestion et de l'évolution des technologies de l'information au sein de l'organisation et de conseiller la direction dans ce domaine complexe et en constante évolution.

Activités : le comité des technologies de l'information s'est réuni à quatre (4) reprises au cours de l'exercice 2013-2014. Il a notamment recommandé au conseil d'administration d'approuver :

- la programmation annuelle des projets et le budget en ressources informationnelles pour 2014-2015.

Également, le comité a assuré le suivi :

- de l'évolution de la structure organisationnelle de la direction TI ;
- du sommaire des coûts associés aux projets pour l'exercice en cours ;
- des statistiques d'utilisation du site Web de la Société ;
- de l'état d'avancement du *Plan triennal des projets TI* et des enveloppes budgétaires requises ;
- des résultats de l'audit interne du réseau de télécommunication ;
- du rapport trimestriel sur les incidents informatiques.

Finalement, le comité a examiné le bilan de ses activités en 2012-2013 et les résultats du sondage en ligne sur l'appréciation des visiteurs du site Web de la Société. Il a également approuvé le budget de fonctionnement de la direction TI et la liste des projets de maintien et de développement des technologies de l'information pour 2014-2015.

LA PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS

Il y a eu, au cours de l'année financière 2013-2014, cinq (5) assemblées ordinaires ainsi que cinq (5) réunions extraordinaires. Le taux de présence des membres du conseil d'administration aux réunions ordinaires a été de 88 % au cours de la dernière année.

RÉUNIONS						
Nom	Conseil d'administration		Comité de gouvernance et d'éthique	Comité des ressources humaines	Comité d'audit	Comité des technologies de l'information
	Réunions ordinaires (5)	Réunions extraordinaires (5)	4 réunions	5 réunions	8 réunions	4 réunions
Claude Liboiron Président du CA	5	5	—	—	8	—
Raymond Larivée Président-directeur général	1/1	1/1	—	1/1*	1/1*	1/1*
André Saucier Président-directeur général par intérim	2/2	2/2	2/2*	2/2*	2/2*	2/2*
Marc Tremblay Président-directeur général	2/2	2/2	1/2*	2/2*	5/5*	1/1*
Michèle Desjardins	5	3	—	—	8	—
Carol A. Fitzwilliam	5	2	4	—	—	—
Claude Guay	5	4	—	5	—	4
Yves Lalumière	2/3	2/3	—	1/1	—	1/1
Suzanne Landry	4	5	—	—	8	—
Charles Lapointe	0/1	1/2	1/1	—	—	—
Raymond Larivée	3/4	3/4	—	4/4	—	2/2
Donat Taddeo	4	3	3	—	—	—

* MM. Larivée, Saucier et Tremblay ne sont pas membres des comités.

LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Les membres du conseil, autres que le président-directeur général, n'ont reçu aucune rémunération pour les services qu'ils ont rendus à la Société dans le cadre de leur fonction d'administrateur.

LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société possède un code d'éthique et de déontologie que doivent respecter les membres de son conseil (voir en annexe). Aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue au cours de l'année.

HONORAIRES – AUDIT

En qualité de société d'État, la Société n'a pas à payer d'honoraires pour l'audit effectué par le Vérificateur général du Québec.

MESURES D'ÉTALONNAGE

Selon les exigences de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (loi 53), à laquelle la Société est assujettie, le rapport annuel d'activités doit faire état des résultats de l'application des mesures d'étalonnage adoptées par le conseil d'administration.

Le tableau suivant présente les résultats de l'application des mesures d'étalonnage de la Société, en fonction des résultats au 31 mars 2013, en comparaison avec ceux obtenus auprès d'une vingtaine de centres de congrès au Canada, dont les principaux concurrents du Palais des congrès de Montréal.

RÉSULTATS DES MESURES D'ÉTALONNAGE DE LA SOCIÉTÉ AU 31 MARS 2013

Mesures d'étalonnage	Moyenne canadienne	Palais des congrès de Montréal	Rang	Ratio
Superficie locative (pi ²) ¹	158 329	330 940	4/18	2,09
Revenus bruts d'événements (M\$) ²	13,4	29,1	3/18	2,17
Excédent (Déficit) d'exploitation (M\$)	0,1	1,9	2/15	15,96
Revenus bruts d'événements au pi ²	84,57 \$	87,83 \$	10/18	1,04
Revenus de location d'espaces au pi ²	18,63 \$	21,91 \$	6/17	1,18
Autres revenus au pi ²	66,76 \$	65,92 \$	10/17	0,99
Dépenses des ventes et marketing / revenus d'événements	8,4 %	10,4 %	9/17	1,24
Nombre de congrès confirmés pour les cinq prochaines années	39	91	1/17	2,33
Moyenne des salaires et avantages versés	71 863 \$	75 745 \$	4/9	1,05

¹ Salles d'expositions, de réunions et de bals.

² Aux fins de comparaison, les revenus de redevances de la Société ont été remplacés par le chiffre d'affaires correspondant de chaque fournisseur.

FAITS SAILLANTS

- La superficie locative du Palais des congrès est 2,09 fois supérieure à la moyenne canadienne.
- Les revenus bruts dus aux événements sont de 2,17 fois supérieurs à la moyenne.
- Les revenus au pied carré sont de 4 % à 18 % plus élevés que la moyenne canadienne.
- Le pourcentage des dépenses de ventes et de marketing sur les revenus est de 2 % supérieur à la moyenne.
- Le nombre de congrès confirmés pour les cinq prochaines années est 2,33 fois supérieur à la moyenne.
- La moyenne des salaires et des avantages versés par le Palais des congrès est supérieure de 5 % à la moyenne canadienne des centres de congrès ayant un service traiteur en concession.

LA DIRECTION

AU 31 MARS 2014

Raymond Larivée

Président-directeur général

André Saucier, CPA, CGA

Directeur exécutif des opérations et des finances

Luc Charbonneau

Directeur, développement des affaires
et alliances stratégiques

Élaine Legault

Directrice de la production

Chrystine Loriaux, Adm. A.

Directrice du marketing et des communications

Isabelle Guindon, CRHA

Directrice des ressources humaines

Gaétan Prud'Homme

Directeur principal de la gestion de l'immeuble

L'ÉQUIPE DE GESTION AU 31 MARS 2014

Jacques Allain

Chef de service
Aménagement et manutention
Gestion de l'immeuble

M^e Sara Bergevin

Chef, ententes commerciales et conseils juridiques
Développement des affaires

Marie-Josée Boilard

Directrice adjointe, technologies événementielles
Production

Jocelyn Ann Campbell

Chef de service
Développement durable et services aux usagers
Gestion de l'immeuble

Robert Charron

Chef de service
Sécurité
Gestion de l'immeuble

Raymond Guay

Chef de service
Entretien spécialisé
Gestion de l'immeuble

Nicolas Joël

Directeur adjoint
Production

Daniel Lafleur

Directeur adjoint
Gestion de l'immeuble

Renée Langlois

Chef de service
Marché des conférences, réunions et galas
Développement des affaires

Anaïs Lesne

Directrice adjointe marketing
Marketing et Communications

Robert Lessard, CRIA

Chef de service
Relations de travail et gestion de politiques
et de programmes
Ressources humaines

Jocelyne Mondou

Chef de service
Ressources financières
Finances et administration

Catherine Paul

Directrice adjointe
Développement des affaires

M^e Marie-Claude Roy

Directrice adjointe, alliances stratégiques
et recherche commerciale
Développement des affaires

Sophie St-Pierre

Chef marketing
Marketing et Communications

Francis Tanguay

Chef de service
Services à la clientèle
Production

Lucie Vaillancourt, CPA, CA

Contrôleur
Finances et administration

LA RÉMUNÉRATION DES CINQ PLUS HAUTS SALARIÉS ET MEMBRES DE LA DIRECTION

Nom et fonction	Salaire
Raymond Larivée, président-directeur général	25 967 \$ *
André Saucier, directeur exécutif des opérations et des finances	145 323 \$
Luc Charbonneau, directeur, développement des affaires et des alliances stratégiques	132 112 \$
Élaine Legault, directrice de la production	130 632 \$
Chrystine Loriaux, directrice du marketing et des communications	120 103 \$

* M. Larivée est entré en fonction le 10 février 2014. Son salaire annuel est de 184 388 \$.

**BONIS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE
2013-2014**

Aucun boni n'a été versé au cours de l'exercice 2013-2014 pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.



Suzie Roy, déléguée au développement commercial, marché des congrès canadiens

Récipiendaire du prix Maurice-Bleau de la Société canadienne des directeurs d'association pour son implication et son dévouement au sein de l'industrie du tourisme

LES RESSOURCES HUMAINES

LES RESSOURCES HUMAINES

LES RESSOURCES HUMAINES ÉTAIENT EN 2013-2014 SOUS LE SIGNE DE LA GESTION DU CHANGEMENT. CHANGEMENT NON SEULEMENT DANS LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE, MAIS AUSSI DANS LES PROCESSUS DE TRAVAIL ET DANS LES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS, AFIN DE REFLÉTER UNE ORGANISATION DYNAMIQUE QUI MET EN PLACE TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS FIXÉS DANS SON NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE 2013-2016.

LA POURSUITE DE PROJETS D'ENVERGURE

Plusieurs projets d'envergure étaient en phase d'implantation cette année. Les employés ont donc été appelés à collaborer en s'adaptant à leurs nouveaux outils de travail et en adoptant de nouvelles façons de faire. Parmi ces projets :

- le lancement du portail électronique pour un groupe pilote ;
- l'apprentissage des nouveaux produits et services offerts par le Palais, en particulier les nouvelles technologies événementielles ;
- la cartographie de processus ;
- l'implantation d'un logiciel de gestion de la relation client ;
- l'implantation d'un nouveau système de feuilles de temps électroniques pour les employés réguliers.

Pour vivre au mieux cette transition, les employés et les gestionnaires ont été épaulés par la Direction des ressources humaines qui les a guidés vers leur nouvelle réalité.

LA FORMATION : AU CŒUR D'UNE TRANSITION RÉUSSIE

Essentielle au développement d'une culture d'amélioration continue, la formation est demeurée au programme 2013-2014 de la Société. Plus de 1 534 heures de

formation ont été données sur les sujets suivants :

- le perfectionnement des connaissances technologiques ;
- l'apprentissage du nouveau progiciel de gestion des ressources humaines, dont l'implantation des nouvelles feuilles de temps ;
- les nouvelles technologies événementielles ;
- le perfectionnement des compétences professionnelles ;
- la régie de prévention de la fraude et du vol.

DES SERVICES À LA CLIENTÈLE RENOUVELÉS

Au cours de l'année 2013-2014, les initiatives ayant un impact direct sur les services à la clientèle se sont multipliées. En octobre dernier, la Direction de la production – en collaboration avec la Direction des ressources humaines – a procédé à l'embauche de 25 nouveaux préposés aux services d'accueil (accueil, billetterie, vestiaire et stationnement). À l'occasion de leur journée d'intégration, les nouveaux employés ont été formés non seulement sur les politiques et les procédures de la Société ainsi que sur les consignes d'urgence et de sécurité, mais aussi sur sa mission, sa vision, ses valeurs et son engagement envers les clients, les partenaires, le personnel et la communauté. Des notions définissant l'expérience de service à la clientèle au Palais ont également fait l'objet d'une formation.

UNE NOUVELLE STRUCTURE POUR LES SERVICES D'ACCUEIL

Afin d'atteindre les objectifs fixés dans son plan stratégique, la Société a revu sa structure d'accueil. Cette démarche lui permettra d'optimiser ses ressources et de recentrer les missions des différents titres d'emploi sur le client et le contrôle de qualité.

RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS SOUS LE SIGNE DU 30^E ANNIVERSAIRE DU PALAIS

Chaque année, la Société rend hommage à ses employés célébrant 5, 10, 15, 25 et même 30 ans de service continu au sein de son organisation. En juin 2013, 49 employés ont été honorés sur fond de 30^e anniversaire du Palais.

UNE COMMUNICATION CONTINUE ENTRE LA DIRECTION ET LE PERSONNEL

Les employés ont été conviés à trois rencontres d'information intitulées *Cap sur l'avenir*, afin de les tenir au courant des nouveautés. De plus, le nouveau président-directeur général s'est entretenu avec les employés à l'occasion d'un petit-déjeuner d'information où il a partagé sa vision de l'avenir du Palais.

DES MESURES POUR ASSURER LE BIEN-ÊTRE ET L'ÉQUILIBRE DES EMPLOYÉS

Depuis de nombreuses années, la Société offre à ses employés des programmes leur permettant d'atteindre l'équilibre entre travail et vie privée en plus de favoriser leur bien-être.

Clinique de vaccination contre la grippe saisonnière : les employés qui le souhaitent ont pu se faire vacciner sur leur lieu de travail à l'automne 2013.

Conditionnement physique : la Société a des ententes avec des centres de conditionnement physique de façon à permettre aux employés de bénéficier de tarifs préférentiels.

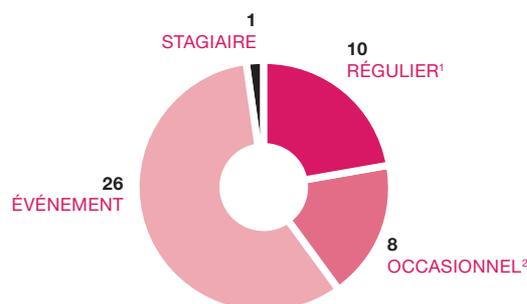
Programme d'aide aux employés : le personnel qui fait face à des difficultés personnelles ou professionnelles peut se prévaloir de ce programme en vigueur depuis 1991.

Bixis : Trois clés bixis ont été mises à la disposition du personnel du Palais. Un total de 52 déplacements ont été effectués.

Horaires variables : la Société offre à ses employés l'horaire variable avec plages horaires fixes.

DONNÉES GLOBALES

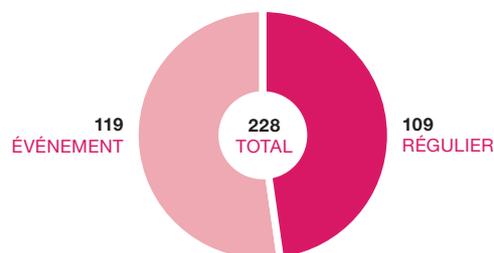
EMBAUCHE TOTALE AU COURS DE LA PÉRIODE 2013-2014



¹ Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les recrutements.

² Nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels des listes de rappel ainsi que ceux dont le contrat est prolongé ou renouvelé à l'intérieur d'une même année.

NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS EN POSTE AU 31 MARS 2014



MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES EN 2013-2014

Statut d'emploi	Embauche totale 2013-2014	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi ³
Régulier	10	2	—	—	—	2	20,0 %
Occasionnel	8	1	—	—	—	1	12,5 %
Événement	26	10	1	—	—	11	42,3 %
Stagiaire	1	1	—	—	—	1	100 %

³ Calcul basé sur le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné par rapport à l'embauche totale en 2013-2014 dans le statut d'emploi

TAUX D'EMBAUCHE GLOBAL DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI – RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Taux d'embauche global des membres de communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées.

Année	Régulier	Occasionnel	Événements	Stagiaire
2011-2012	7,0 %	—	17,9 %	—
2012-2013	11,1 %	66,7 %	52,0 %	0 %
2013-2014	20,0 %	12,5 %	42,3 %	100 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER – RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Groupe cible	2014		2013		2012	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total
Communautés culturelles	27	11,8 %	25	11,4 %	20	9,7 %
Autochtones	—	—	—	—	—	—
Anglophones	1	0,4 %	2	0,9 %	1	0,5 %
Personnes handicapées	5	2,2 %	6	2,7 %	5	2,4 %

**TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER –
RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS À LA FIN MARS 2014**

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Événement		Personnel ouvrier		Total	
	Nbre	Taux ⁴	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux
Communautés culturelles	–	–	4	14,8	2	7,4	1	3,7	18	66,7	2	7,4	27	100
Autochtones	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Anglophones	–	–	–	–	–	–	–	–	1	100	–	–	1	100
Personnes handicapées	–	–	1	20,0	–	–	1	20,0	3	60,0	–	–	5	100

⁴ Taux = valeurs en pourcentage (%)

FEMMES
TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2013-2014 PAR STATUT D'EMPLOI

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel événement	Personnel stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	7	4	17	1	29
Nombre total de personnes embauchées	10	8	26	1	45
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2013-2014	70 %	50 %	65 %	100 %	64 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2014

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Événement	Personnel ouvrier	Total
Nombre total d'employés réguliers	24	30	19	27	119	9	228
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	13	17	18	21	73	1	143
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	54 %	57 %	95 %	78 %	61 %	11 %	63 %

MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES (PDEIPH)**

	Automne 2013 (cohorte 2014)	Automne 2012 (cohorte 2013)	Automne 2011 (cohorte 2012)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	1	1	2
	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars	—	2	1

AUTRES MESURES OU ACTIONS

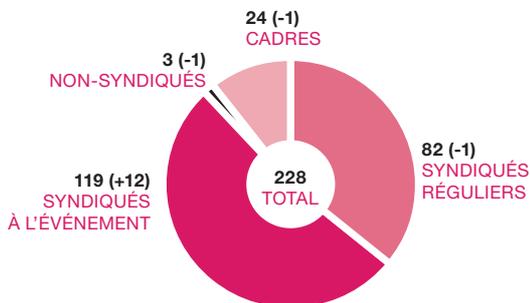
(par ex. : activités de formation de gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Des séances d'information et de sensibilisation ont eu lieu à l'intention des employés avant la tenue de grands événements (congrès, colloques, expositions publiques, conférences) dont la clientèle est composée de personnes atteintes de maladies (par exemple, la maladie de Parkinson) afin de leur assurer un accueil adapté à leurs besoins.

L'EFFECTIF

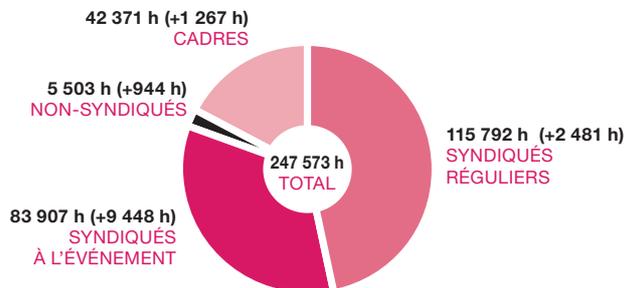
Le chiffre entre parenthèses représente l'écart par rapport à 2012-2013.

L'EFFECTIF EN POSTE¹
AU 31 MARS 2014



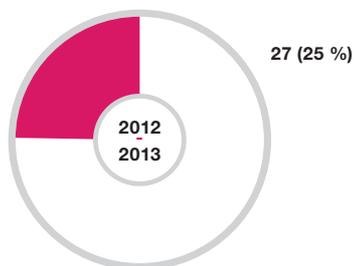
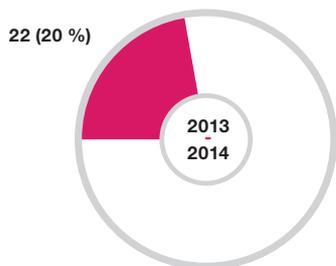
¹. Effectif en poste : le nombre de personnes en poste au 31 mars 2014 et non le nombre d'employés à temps complet (ETC) autorisé.

L'EFFECTIF UTILISÉ²
AU 31 MARS 2014

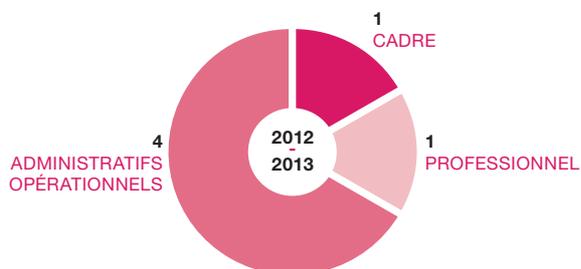
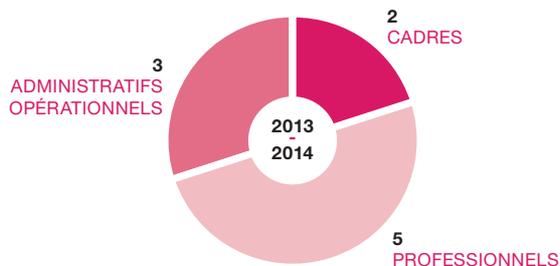


². Effectif utilisé : les données représentent les heures travaillées et payées entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014 (cumulatif), mais n'incluent pas les primes et les heures supplémentaires.

TAUX DE DÉPARTS VOLONTAIRES
(TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL RÉGULIER

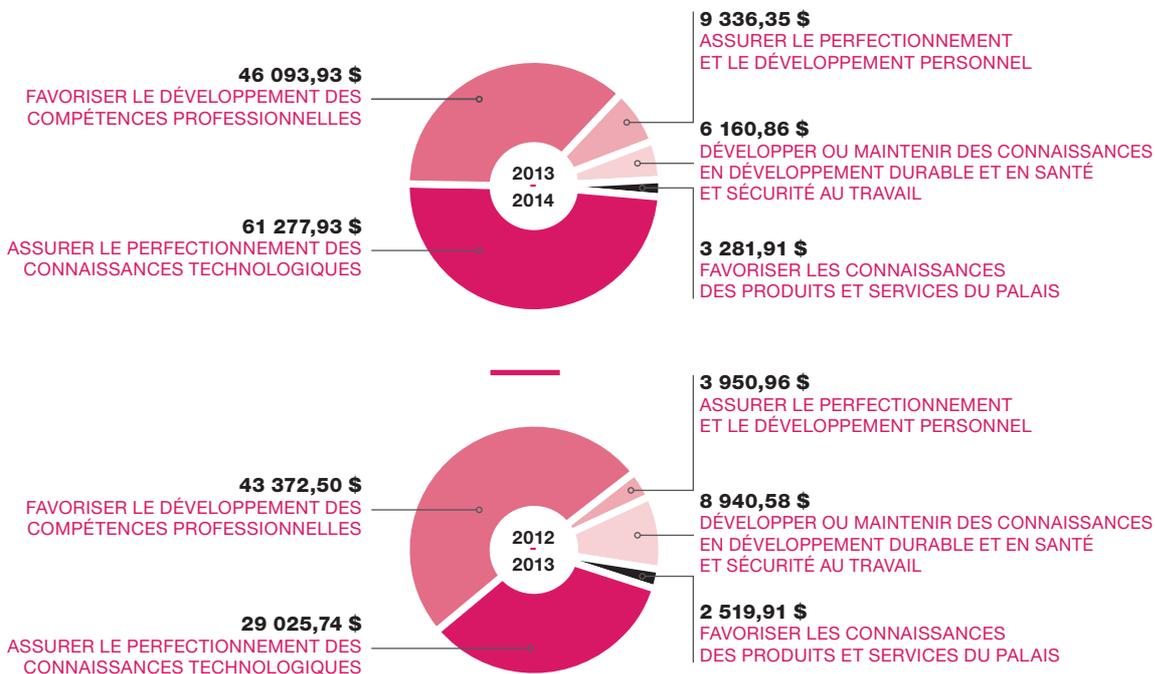


NOMBRE D'EMPLOYÉS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI
AYANT PRIS LEUR RETRAITE



FORMATION

RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DESTINÉES À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL PAR CHAMP D'ACTIVITÉ



ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN FORMATION¹

	Proportion de la masse salariale	Nombre moyen de jours de formation par personne	Montant alloué par personne
2012-2013	0,89 %	2	216 \$
2013-2014	1,19 %	1	443 \$

JOURS DE FORMATION SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI

	Cadres	Professionnels	Administratifs et opérationnels
2012-2013	7	49	247
2013-2014	82	60	77

¹ Le dénominateur pour le calcul du nombre de jours de formation et les montants alloués par personne est le nombre total d'employés. Il se calcule en personnes et non en ETC. Le total des employés représente tous les employés de l'organisation, incluant les cadres et les administrateurs de l'État, à l'exception des stagiaires et des étudiants.



LE SUIVI DU PLAN
STRATÉGIQUE
2013-2016

SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2013-2016

EN 2013-2014, LA SOCIÉTÉ A MIS EN ROUTE SON NOUVEAU *PLAN STRATÉGIQUE 2013-2016* AYANT POUR PLAN D'ATTAQUE LES TROIS ENJEUX SUIVANTS:

1	2	3
Accroître les retombées économiques et la performance commerciale des activités de la Société du Palais des congrès de Montréal.	Améliorer en continu l'expérience client par l'innovation, la créativité et l'excellence.	Améliorer en continu la performance organisationnelle de la Société du Palais des congrès de Montréal.

TOUTES LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LES ÉQUIPES DES DIFFÉRENTES DIRECTIONS DE LA SOCIÉTÉ S'INSCRIVENT DANS LE SUIVI DE CE PLAN STRATÉGIQUE.

ENJEU 1

ACCROÎTRE LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
ET LA PERFORMANCE COMMERCIALE DES ACTIVITÉS
DE LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

ORIENTATION 1.1

OPTIMISER LES RETOMBÉES TOURISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ EN MAINTENANT UNE CROISSANCE EN CONTINU

Objectif 1.1.1 Accueillir plus de 250 congrès et expositions d'ici 2016 afin d'atteindre un taux d'occupation de 50 % en 2015-2016

Cible Taux d'occupation de 50 % en 2015-2016

Indicateur Taux d'occupation des espaces locatifs

Événements tenus et confirmés	2013-2014	
	Réel	Cible
Nombre de congrès	42	42
Nombre d'expositions	48	47
Taux d'occupation	43,3 %	45,0 %

Cet objectif a été atteint en 2013-2014 et a même été dépassé dans le cas des expositions. Quant au taux d'occupation, le résultat est près de la cible.

DES CAMPAGNES DE MARKETING EFFICACES ET PRIMÉES À L'INTERNATIONAL

La Société a développé et déployé des campagnes de marketing relationnel sur tous les marchés. Ces campagnes sont composées de plusieurs volets tant imprimés qu'électroniques. Sur le marché des congrès et des expositions, elles annoncent également une participation des délégués commerciaux à certains grands rendez-vous de l'industrie. Le taux d'ouverture moyen des actions promotionnelles par courriel est en croissance, atteignant 29,7 %, un excellent taux moyen combinant le marché des congrès et celui des expositions.

Ces campagnes ont d'ailleurs attiré l'attention de l'industrie à l'échelle internationale. La Société s'est distinguée à Londres à l'occasion des *Meeting*

Industry Marketing Awards, en remportant deux prix internationaux dans les catégories « Meilleure campagne de marketing direct » et « Meilleure campagne marketing pour une marque » pour la campagne *At the Center of Everything*. Le Palais a également reçu un prix dans la catégorie « Équipe de l'année », soulignant ainsi la force, l'engagement et la performance des équipes du marketing et des ventes qui œuvrent sans relâche au développement des marchés.

La galerie commerciale a également fait l'objet d'une campagne de marketing de proximité auprès des clubs sociaux des entreprises situées près du Palais.

Objectif 1.1.2	Confirmer plus de 300 congrès et expositions pour les années à venir
Cible	300 congrès et expositions confirmés d'ici le 31 mars 2016
Indicateur	Nombre d'événements confirmés

Événements confirmés	2013-2014	
	Réel	Cible
Nombre de congrès	50	49
Nombre d'expositions	56	51

La cible a été dépassée grâce à une bonne performance tant dans le nombre de confirmations de congrès que dans celui d'expositions pour les prochaines années. La confirmation de 50 futurs congrès constitue un record dans l'histoire de la Société. Les alliances stratégiques contribuent de façon significative à ces résultats par la confirmation d'ententes concernant des événements récurrents.

MIEUX CONNAÎTRE SON PRODUIT ET LES BESOINS DE SES CLIENTS

En 2013-2014, un effort particulier a été fait pour obtenir une meilleure connaissance des produits offerts et des besoins des clients selon les marchés. En plus d'effectuer une vigie concurrentielle, la Société s'est penchée sur l'analyse des occasions d'affaires perdues, notamment sur le marché des conférences, des réunions et des galas ainsi que

sur celui des expositions. Cette démarche a permis de valider que l'offre du Palais est bien adaptée au marché et également de raffiner les messages des campagnes de marketing relationnel afin de les rendre plus efficaces, d'introduire des produits sur mesure et de développer des grilles de tarifs par marché.

ORIENTATION 1.2

SOUTENIR LES SECTEURS ÉCONOMIQUES PRIORITAIRES DU QUÉBEC QUI GÉNÈRENT D'IMPORTANTES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES TOURISTIQUES

Objectif 1.2.1 Ajouter 3 nouveaux événements récurrents dans les secteurs économiques prioritaires (SEP)

Cible 3 nouveaux événements récurrents dans les SEP d'ici 2016

Indicateur Nombre d'événements récurrents dans les SEP

	2013-2014	
	Réel	Cible
Nombre de nouveaux événements récurrents	2	1

Cette cible a été dépassée avec la tenue de la première édition du Forum Santé international (FSI) et l'annonce que Fira Barcelona a choisi Montréal à titre de ville intelligente en Amérique du Nord en vue d'accueillir en exclusivité les cinq prochaines éditions de Smart City.

Objectif 1.2.2 Confirmer plus de 80 congrès et expositions dans les SEP

Cible 80 congrès et expositions confirmés dans les SEP d'ici le 31 mars 2016

Indicateur Nombre d'événements confirmés dans les SEP

	2013-2014	
	Réel	Cible
Nombre d'événements confirmés	30	26

Cette cible a été atteinte en 2013-2014. À noter particulièrement le travail réalisé par le Comité Aérospatiale qui a été mis à contribution sur 10 dossiers de candidature et qui a accueilli en son sein deux nouveaux membres, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et Aéroports de Montréal. Pour sa part, le groupe de travail en santé a poursuivi ses travaux.

LE CLUB DES AMBASSADEURS: UN SOUTIEN ESSENTIEL À L'ATTEINTE DE RÉSULTATS

Lien naturel entre la Société et le milieu universitaire et de la recherche, le Club des Ambassadeurs a poursuivi ses activités cette année. Compte tenu de l'évolution rapide de l'offre du Palais, notamment en matière de technologies événementielles, une tournée de familiarisation des installations a été offerte aux Ambassadeurs qui souhaitaient se tenir

au courant. Les Ambassadeurs émérites ont également été appelés à participer à un événement qui les a mis en contact avec des étudiants chercheurs démontrant un potentiel de relève comme futurs champions locaux. Cet événement porteur pour la Société a obtenu un très bon taux de participation.

DES PREMIÈRES DIGNES DE MENTION

- Créée à l'initiative de la Société, la **première édition du Forum associatif** a connu un franc succès en décembre 2013, réunissant au Palais les dirigeants d'associations canadiennes ayant des liens à l'international.
- La mise en œuvre d'un **protocole avec la Ville de Montréal** prévoit la tenue de rencontres récurrentes. Les équipes municipales et du Palais pourront ainsi mieux arrimer leurs efforts afin de cibler efficacement des événements majeurs.

ORIENTATION 1.3

EXPLOITER LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ SUR UNE BASE COMMERCIALE EN MAINTENANT UN NIVEAU DE CROISSANCE OPTIMAL DES RETOMBÉES, TOUT EN AUGMENTANT LA RENTABILITÉ AFIN D'ATTEINDRE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Objectif 1.3.1	Accroître l'ensemble des revenus de la Société afin d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2015-2016
Cible	Équilibre atteint entre les revenus et les dépenses en 2015-2016
Indicateur	Résultats financiers au 31 mars 2016

	2013-2014	
	Réel	Cible
Déficit d'opération	2,2 M\$	2,5 M\$

Le déficit d'opération de 2,2 millions de dollars obtenu en 2013-2014 respecte la cible projetée de 2,5 millions. L'objectif prévu en l'an 2 du plan stratégique représente toutefois un défi important. Des mesures seront prises pour se rapprocher le plus possible de la cible prévue au budget.

CAP SUR LA GÉNÉRATION DE REVENUS

En 2013-2014, des actions de commercialisation des services ont été initiées, car ces derniers se révèlent des facteurs de génération de revenus.

C'est ainsi que les technologies événementielles ont fait l'objet de campagnes ciblées, notamment sur les marchés américain et canadien, et que la relation d'affaires avec Freeman audiovisuel Canada s'est transformée en véritable partenariat avec des

stratégies et des messages communs. Cette approche a déjà porté des fruits, ainsi qu'en témoigne la croissance des redevances liées aux technologies événementielles.

De plus, diverses actions ont été menées pour positionner l'offre culinaire du Palais en collaboration avec son fournisseur exclusif Capital Traiteur.

ENJEU 2

AMÉLIORER EN CONTINU L'EXPÉRIENCE CLIENT PAR L'INNOVATION, LA CRÉATIVITÉ ET L'EXCELLENCE

ORIENTATION 2.1

MAINTENIR UN TRÈS HAUT TAUX DE SATISFACTION GÉNÉRALE DE LA CLIENTÈLE POUR TOUS LES SERVICES OFFERTS

Objectif 2.1.1	Maintenir les meilleures performances historiques pour chacun des marchés desservis
Cible	Satisfaction moyenne globale supérieure à 88 %
Indicateur	Taux de satisfaction annuel

	2013-2014	
	Réel	Cible
Taux de satisfaction générale	87,8 %	+ de 88 %

Avec un taux de satisfaction global de près de 88 %, la Société a enregistré une augmentation de 1,34 % par rapport au bilan annuel de 2012-2013 pour atteindre la cible projetée. Sur le plan de l'expérience globale, le taux de satisfaction de la clientèle a atteint 89,53 %, en progression de 2,5 % par rapport à l'année dernière. On note également des progressions du taux de satisfaction sur l'ensemble des services par rapport au bilan de l'an passé, notamment en ce qui a trait aux services de proximité (ventes, contrat, production, coordination) pour lesquels les taux varient entre 91 % et 94,6 %. Sur le plan des marchés, ce sont les galas qui détiennent la tête du palmarès avec 90,67 % de taux de satisfaction.

DU SUR MESURE DANS LES ASSIETTES

Partageant la même optique d'amélioration continue que la Société, le fournisseur exclusif de services alimentaires, Capital Traiteur, a renouvelé son équipe pour rehausser son accompagnement des clients.

Résultat : 75 % des menus ont été réalisés sur mesure de façon à répondre aux besoins précis des clients. Une approche particulièrement appréciée par la clientèle de galas.

LANCEMENT DE LA BOUTIQUE VIGER

Au fil des ans, la Société a créé une collection d'objets promotionnels reconnue pour son originalité et dont certains éléments mettent en vedette le savoir-faire québécois. Au cours du dernier exercice,

la Société a décidé de la rendre disponible à tous au sein de sa nouvelle boutique située dans le hall Viger. De beaux souvenirs à rapporter dans ses valises!

ORIENTATION 2.2

DÉMONSTRER LES MEILLEURES PRATIQUES DE LA CULTURE ET DU SAVOIR-FAIRE QUÉBÉCOIS

Objectif 2.2.1 Annoncer 6 initiatives visant l'amélioration de l'expérience par la mise en valeur du savoir-faire québécois d'ici 2016

Cible Annoncer 2 initiatives annuellement

Indicateur Nombre d'initiatives annoncées

	2013-2014	
	Réel	Cible
Nombre d'initiatives annoncées	2	2

La cible de 2013-2014 a été atteinte avec l'annonce de deux initiatives mettant en valeur des domaines où brille la créativité québécoise: la mode et la gastronomie. Avec le lancement de la collection d'accessoires signée Liz Vandal, le personnel en contact avec la clientèle a paré ses uniformes d'accessoires dont les motifs, les textures et les couleurs rappellent le design qui fait la renommée internationale du Palais. Sur le plan de la gastronomie, la Société a annoncé sa participation au projet pilote *Aliments du Québec au menu*, en proposant une expérience culinaire inventive axée sur les produits d'ici.

UN DÉCOR TOUJOURS AUSSI PRISÉ

Année après année, le Palais accueille des équipes de tournage. Cette année ne fit pas exception. Le Palais a loué ses espaces pour six tournages, dont

des publicités pour Volkswagen et Nissan, en plus d'accueillir les auditions de l'émission *The Next Star*, une émission de télé-réalité canadienne.

ORIENTATION 2.3

POUR SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT SOUTENU D'UNE OFFRE TECHNOLOGIQUE D'AVANT-GARDE, TOUT EN MISANT SUR UNE UTILISATION ACCRUE ET UNE CROISSANCE DES REVENUS

Objectif 2.3.1 Développer 3 offres technologiques innovatrices d'ici le 31 mars 2016

Cible 1 offre par année

Indicateur Nombre de nouvelles offres

	2013-2014	
	Réel	Cible
Nombre de nouvelles offres	3	1

En continuant d'innover dans l'offre aux promoteurs comme aux utilisateurs, la Société a largement dépassé la cible projetée. Parmi les offres technologiques mises en place cette année, trois retiennent particulièrement l'attention.

- Le lancement d'un portail de commerce électronique: unique au Canada, ce portail simplifie et accélère l'achat des produits et services pour les exposants tout en agissant comme un véritable prolongement de son service d'accompagnement. À l'issue de deux événements pilotes, un déploiement à plus grande échelle sera fait et des indicateurs clés de performance seront élaborés pour 2014-2015.

- L'inauguration d'une billetterie en ligne, en partenariat avec le fournisseur exclusif Ticketpro. Cette innovation profite autant aux promoteurs, qui disposent de rapports et de statistiques en ligne en tout temps, qu'aux visiteurs qui auront accès en un seul clic à l'achat de billets.

De plus, en regroupant tous ses partenaires technologiques au sein d'une nouvelle alliance numérique, le Palais propose à ses clients une offre technologique intégrée. Cela va jusqu'à lui permettre de réunir sur une même soumission toute sa gamme de produits technologiques et audiovisuels. À noter que la Société a également renouvelé son entente commerciale avec son partenaire Freeman audiovisuel Canada.

UNE TRÈS BELLE VISIBILITÉ DANS LES MÉDIAS

Tous marchés confondus, la Société a obtenu une très belle couverture dans les médias avec plus de 220 articles ou nouvelles parus cette année. Cet excellent résultat est dû au fait que le Palais profite de chaque occasion pour se positionner dans les

médias autant canadiens qu'internationaux. Un travail qui se concrétise par la diffusion de communiqués, de bulletins électroniques, de rencontres avec les médias et de publications sur les divers médias sociaux qu'utilise le Palais.

Objectif 2.3.2	Augmenter de 15 % annuellement le taux d'utilisation des solutions technologiques par les événements
Cible	15 % de progression annuelle
Indicateur	Taux d'adoption de nouvelles solutions technologiques

	2013-2014	
	Réel	Cible
Augmentation du taux d'utilisation	+ 9 %	+ 15 %

Bien que la cible n'ait pas été atteinte en 2013-2014, il est intéressant de noter que 48 % des événements se sont prévalus de l'offre technologique du Palais, ce qui représente une augmentation de 9 % par rapport à 2012-2013 et de 23 % par rapport à 2011-2012. Parmi les progressions notables par rapport à 2012-2013 :

- + 14 % dans l'adoption de la connexion sans fil sur l'ensemble des marchés, dont + 18 % pour le marché des conférences, des réunions et des galas;
- + 27 % dans le nombre de congrès ayant choisi l'offre de notre partenaire Freeman audiovisuel Canada;

- + 94 % dans le nombre de congrès ayant acheté un forfait sans fil pour leurs délégués;
- + 274 % dans l'adoption de l'affichage numérique.

Grâce à la solidité et à la robustesse du réseau ainsi qu'à la couverture complète de la connexion sans fil dans le Palais, le marché du filaire se stabilise et le marché du sans-fil prend de l'essor.

UN ESPRIT D'INNOVATION PRIMÉ À L'INTERNATIONAL

En partenariat avec Arsenal média, la Société s'est vu décerner l'or à deux reprises, soit à Las Vegas aux prestigieux *APEX Awards DES 2014* dans la catégorie *Event Venues* pour la qualité et la flexi-

bilité de ses technologies d'affichage numérique ainsi qu'au *DSA Industry Excellence Awards* de la Digital Signage Association, dans la catégorie *Best Government/Education/Non-Profit Digital Signage*.

ORIENTATION 2.4

ACCÉLÉRER LA MODERNISATION DES ACTIFS AFIN DE SOUTENIR LA COMPÉTITIVITÉ ET LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Objectif 2.4.1 D'ici le 31 mars 2016, annoncer 3 projets de modernisation de lieux permettant d'augmenter significativement le taux d'occupation

Cible 1 projet annuel approuvé

Indicateur Nombre de projets approuvés

	2013-2014	
	Réel	Cible
Nombre de projets approuvés	1	1

La cible a été atteinte grâce au démarrage du projet Espace 1001, né du réaménagement du Terminus Saint-Antoine.

Objectif 2.4.2 Augmenter les revenus immobiliers de 35 % d'ici 2016 grâce à un programme de valorisation des espaces commerciaux

Cible 35 % de croissance des revenus immobiliers d'ici 2016

Indicateur Taux de croissance des revenus immobiliers

	2013-2014	
	Réel	Cible
Taux de croissance des revenus immobiliers	- 6,1 %	+ 3,6 %

La cible projetée n'a pas été atteinte en 2013-2014. Toutefois, de nombreuses mesures mises en place en 2013-2014 – dont le démarrage du projet de revalorisation de la galerie commerciale – devraient porter leurs fruits l'année prochaine. En effet, la fermeture d'un espace de restauration découlant de ce projet de revalorisation a représenté un manque à gagner en 2013-2014.

ORIENTATION 2.5

MAINTENIR UNE CONTRIBUTION INNOVATRICE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif 2.5.1 Annoncer 3 projets novateurs contribuant à renforcer le positionnement de la Société d'ici le 31 mars 2016

Cible 3 projets novateurs de développement durable annoncés d'ici 2016

Indicateur Nombre de projets annoncés

	2013-2014	
	Réel	Cible
Nombre de projets annoncés	1	1

La cible a été atteinte avec l'installation de deux bornes de recharge pour voiture électrique.

ENJEU 3

AMÉLIORER EN CONTINU LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE DE LA SOCIÉTÉ

ORIENTATION 3.1

DÉVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN AFIN DE SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES LIÉ À LA VENTE DE NOUVEAUX PRODUITS

Objectif 3.1.1	Mettre en place un programme de formation des employés afin d'offrir un niveau élevé de service-conseil à la clientèle
Cible	100 % du personnel clé lié à la vente des produits et services formé annuellement
Indicateur	% de personnel clé formé

	2013-2014	
	Réel	Cible
% de personnel clé formé	100 %	100 %

La cible a été atteinte en 2013-2014 grâce à la mise en place d'un programme de formations techniques et d'un processus de transfert des acquis. Certaines directions ont également utilisé des jeux-questionnaires hebdomadaires sur les produits et services du Palais.

ORIENTATION 3.2

MODERNISER LES PROCESSUS D'AFFAIRES EN APPLIQUANT À L'ENSEMBLE DES SERVICES LES MEILLEURES PRATIQUES, PROCESSUS D'OPTIMISATION ET TECHNOLOGIES

Objectif 3.2.1	Amener les processus d'affaires de la Société au niveau des meilleures pratiques reconnues dans l'industrie
Cible	Certification AIPC Gold au 31 décembre 2015
Indicateur	Obtention de la certification AIPC Gold

	2013-2014	
	Réel	Cible
% d'avancement du projet	30 %	30 %

L'AIPC (International Association of Convention Centres) est un réseau de 170 centres de congrès de 54 pays dont la mission est de promouvoir l'excellence dans la gestion de centres de congrès. En 2013-2014, la Société a franchi les premières étapes d'auto-évaluation en vue d'une certification or. En plus de la formation d'un comité multi-directions, l'ensemble des pratiques et des processus ont été documentés et évalués en fonction des critères de l'AIPC.

Objectif 3.2.2	Élargir à l'ensemble du personnel le programme d'amélioration en continu des processus d'affaires axé sur la clientèle
Cible	100 % des employés participent au programme dès 2014-2015 avec un objectif d'amélioration en continu
Indicateur	% du personnel qui participe au programme

	2013-2014	
	Réel	Cible
% de personnel participant	98,1 %	80 %

La cible a été atteinte en 2013-2014. Tous les employés ciblés ont réussi à atteindre un objectif précis lié à l'amélioration d'un processus dont ils sont responsables.

ORIENTATION 3.3

MAINTENIR UN PROGRAMME D'AMÉLIORATION EN CONTINU DE LA SATISFACTION DES EMPLOYÉS

Objectif 3.3.1	Préserver un taux de satisfaction élevé des employés face à leur travail
Cible	Satisfaction moyenne globale supérieure à 70 %
Indicateur	Résultats du sondage de satisfaction des employés

	2013-2014	
	Réel	Cible
Taux de satisfaction moyenne global	70,9 %	+ de 70 %

Avec un taux de satisfaction de 70,9 % en 2013-2014, la cible a été atteinte.

DE NOUVEAUX OUTILS MARKETING DANS L'OPTIQUE D'UNE MEILLEURE PERFORMANCE

En 2013-2014, la Direction du marketing et des communications a poursuivi son travail de conception et de mise à niveau des outils marketing afin de soutenir la performance commerciale et organisationnelle de la Société. Parmi ses réalisations, on compte :

- La refonte du gabarit du cahier de candidature afin d'atteindre une meilleure efficacité et une économie de temps.
- La création d'un guide d'image de marque exprimant la personnalité du Palais tout en déclinant les normes techniques qui assureront la diffusion d'une image intégrée et cohérente sur tous les marchés.
- La création d'une nouvelle présentation sur tablette iPad destinée à soutenir le développement des affaires tout en étant facile à mettre à jour.
- La mise au point d'une visite virtuelle sur le site Web en mode vidéo, qui permet à l'internaute de voir le Palais de l'intérieur, comme s'il s'y déplaçait.
- La création d'un guide de visites sur tablette iPad, assurant ainsi une cohérence dans l'offre du Palais.
- La poursuite du blogue, un modèle à privilégier par rapport aux cyberlettres.
- La mise en place d'une plateforme de vigie ultra-performante, adaptée aux tendances de l'industrie.

À noter également : le succès du site Web congresmtl.com, qui a enregistré une hausse de 30 % dans le nombre de visites en 2013-2014. Fait intéressant, le trafic généré par les médias sociaux sur le site est en croissance.

UNE NOUVELLE APPROCHE DANS LE DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

En 2013-2014, la Société a instauré une nouvelle approche en matière de développement des technologies de l'information au sein de son organisation, basée sur des normes reconnues de gestion de projets. Parmi les réalisations :

- L'élaboration d'un plan de maintien et de développement des actifs en technologies de l'information pour les trois prochaines années.
- La mise en place d'une gestion proactive du réseau tant filaire que sans fil en vue de son optimisation.
- Le début de l'implantation d'un logiciel de gestion de la relation client ainsi que la formation des employés appelés à l'utiliser en vue d'améliorer le processus de vente.
- L'implantation des feuilles de temps en ligne pour les employés réguliers.



LA REVUE DE L'ANNÉE

SURVOL DE L'ANNÉE
PERFORMANCE GLOBALE
MARCHÉ DES CONGRÈS
MARCHÉ DES EXPOSITIONS
MARCHÉ DES CONFÉRENCES,
DES RÉUNIONS ET DES GALAS

SURVOL DE L'ANNÉE

ÉVÉNEMENTS TENUS EN 2013-2014

TYPE D'ÉVÉNEMENT	NOMBRE	PARTICIPANTS	NUITÉES	RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
Congrès internationaux	13	20 350	53 060	43 268 328 \$
Congrès américains	12	24 720	67 239	59 285 922 \$
Congrès canadiens	4	12 700	22 225	22 799 487 \$
Congrès québécois	13	43 715	22 952	35 272 714 \$
Expositions commerciales	24	55 577	3 734	48 248 218 \$
Expositions publiques	24	463 967	-*	-*
Réunions diverses	170	81 217	510	-*
Événements spéciaux	36	43 496	-*	-*
Réceptions	36	20 349	-*	-*
TOTAL	332	766 091	169 720	208 874 669 \$

* Données non comptabilisées

ENTENTES CONCLUES EN 2013-2014

TYPE D'ÉVÉNEMENT	NOMBRE	PARTICIPANTS	NUITÉES	RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
Congrès internationaux	17	48 895	124 306	89 513 973 \$
Congrès américains	11	19 375	52 700	46 267 696 \$
Congrès canadiens	9	24 950	43 663	47 899 590 \$
Congrès québécois	13	48 400	25 413	44 162 912 \$
Expositions commerciales	27	52 980	2 450	54 738 752 \$
Expositions publiques	29	369 523	-*	-*
Réunions diverses	190	97 024	685	-*
Événements spéciaux	31	30 040	-*	-*
Réceptions	39	23 887	-*	-*
TOTAL	366	715 074	249 217	282 582 923 \$

* Données non comptabilisées

LA REVUE DES 30 ANS

6 287
événements

16,5 millions
de participants

5,3 milliards de
dollars en retombées

4,7 millions
de nuitées

PERFORMANCE GLOBALE

332
événements

22,6 M\$
en revenus autonomes

766 091
participants

208,9 M\$
de retombées économiques pour Montréal et le Québec

SUR FOND D'ÉCONOMIE MONDIALE DONNANT DES SIGNES DE REPRISE, L'ANNÉE 2013-2014 A ÉTÉ MARQUÉE PAR LE REDÉMARRAGE SOLIDE DE LA PERFORMANCE DU PALAIS AVEC UNE HAUSSE DES REVENUS AUTONOMES, DU NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS, DU NOMBRE DE NUITÉES ET DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES.

Les efforts de commercialisation et les nouvelles approches adoptées ont porté leurs fruits. Rappelons que ces dernières années, le ralentissement observé dans le marché des congrès avait nui aux résultats dans ce secteur, mais la diversification des actions entreprises par la Société a permis de maintenir le cap. En effet, les actions de la Société couvrent trois marchés distincts, régis par des dynamiques qui leur sont propres :

- le marché des congrès, lui-même subdivisé géographiquement en marchés des congrès internationaux, américains, canadiens et québécois ;
- le marché des expositions, qui regroupe les expositions commerciales et les expositions publiques ;
- le marché des conférences, des réunions, des galas et des autres événements spéciaux, soit le marché local (CRG).

La performance globale de la Société se construit sur les résultats obtenus dans chacun de ces marchés, qui découlent notamment des efforts concertés des équipes du Palais et de leurs partenaires ainsi que de :

- la mise en œuvre de multiples actions de développement des affaires axées sur les secteurs économiques prioritaires du Québec ;
- la concrétisation de nouvelles alliances stratégiques tant au Québec qu'à l'étranger ;
- la mise en œuvre de campagnes de marketing ciblées et finement orchestrées ;
- l'optimisation des processus de travail de la Société, dans l'optique de l'amélioration en continu de l'expérience client.

UN PLAN DE MAINTIEN DES ACTIFS SUR 20 ANS

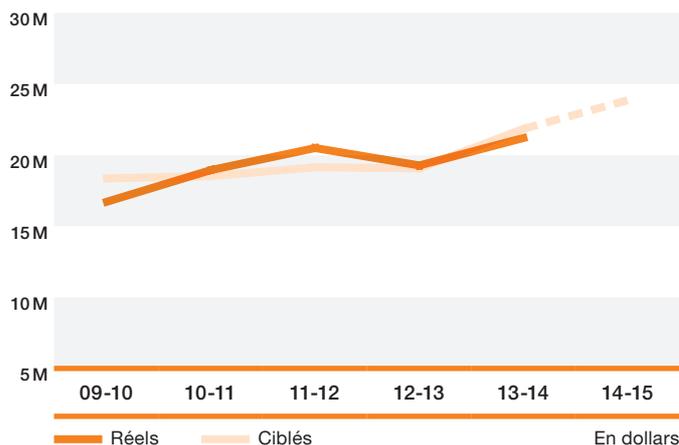
C'est une première dans l'histoire de la Société. En 2013-2014, la Direction de l'immeuble a élaboré un plan de maintien des actifs d'envergure qui s'étend sur les 20 prochaines années. Ce plan sera bonifié par une analyse en profondeur de toutes les composantes du Palais pour vérifier leur état d'usure en fonction de leur utilisation et de leur durée de vie utile.

ACTUALISATION DU PROGRAMME DE GESTION DES RISQUES

À la suite de l'adoption du nouveau plan stratégique, la Société a procédé à l'actualisation du programme de gestion de risques. Le programme ainsi révisé a été approuvé par le conseil d'administration.

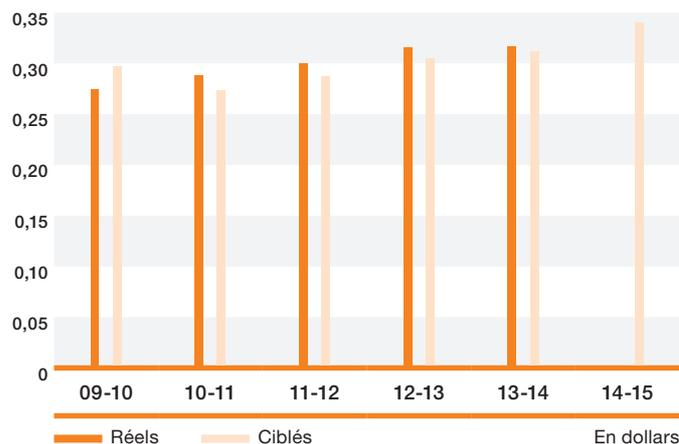
TOTAL DES REVENUS AUTONOMES DE 2009-2010 À 2014-2015

Avec un total de plus de 21,3 millions de dollars (hors intérêts) en 2013-2014, les revenus autonomes récoltés par la Société ont connu une hausse de 10 % par rapport à 2012-2013. Il s'agit du meilleur résultat obtenu en matière de revenus autonomes dans l'histoire de la Société.



TOTAL DES REVENUS AUTONOMES AU PI² DE 2009-2010 À 2014-2015

Le total des revenus autonomes au pied carré est demeuré relativement stable en 2013-2014, enregistrant une légère hausse de 0,3 % par rapport à 2012-2013. Les revenus autonomes continuent ainsi leur croissance pour une cinquième année consécutive.



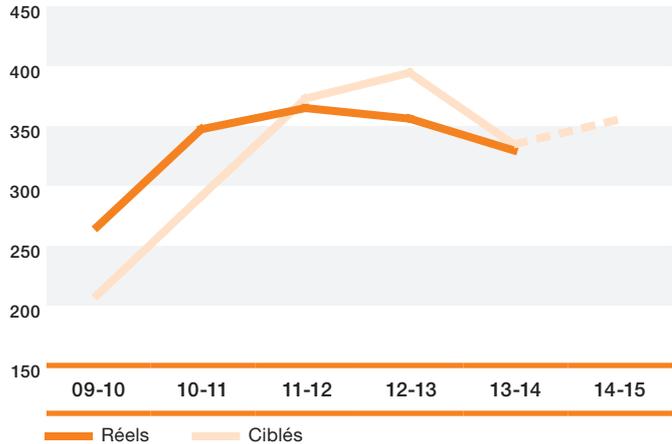
LES RÉSULTATS EN BREF

Les excellents résultats obtenus par la Société en 2013-2014 reflètent notamment la reprise observée dans le marché des congrès. La croissance était donc au rendez-vous :

- + 10 % des revenus autonomes ;
- + 19,3 % du nombre total de participants ;
- + 14,8 % des retombées économiques ;
- + 72,3 % des nuitées.

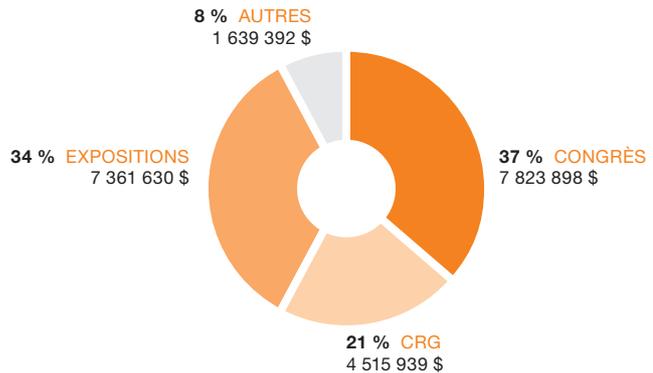
NOMBRE TOTAL D'ÉVÉNEMENTS DE 2009-2010 À 2014-2015

En 2013-2014, le nombre total d'événements a connu une baisse de 7,5 % par rapport au résultat de l'année précédente. Le Palais a accueilli moins d'événements comparativement aux trois années précédentes, mais ceux qui ont eu lieu étaient des événements d'envergure, comme en témoigne la hausse des revenus autonomes et du nombre de participants.



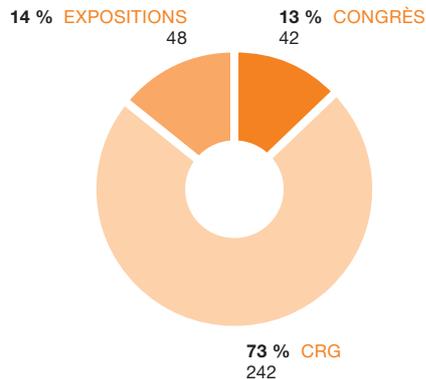
RÉPARTITION DES REVENUS AUTO- NOMES PAR MARCHÉ EN 2013-2014

En 2013-2014, contrairement à l'année précédente, c'est le marché des congrès qui a généré la plus grande part des revenus autonomes avec 37 %, devançant de peu le marché des expositions avec 34 %. Le marché des conférences, des réunions et des galas, pour sa part, a généré 21 % des revenus autonomes. Avec un total de 7,8 millions de dollars de revenus autonomes en 2013-2014, le marché des congrès enregistre une hausse substantielle de 36,7 % par rapport à l'année précédente.



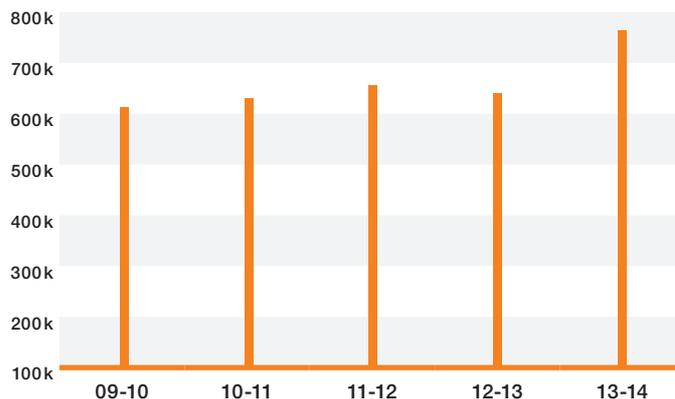
RÉPARTITION DES ÉVÉNEMENTS PAR MARCHÉ EN 2013-2014

La répartition du nombre d'événements par marché est demeurée relativement stable, le marché des conférences, des réunions et des galas représentant la plus grande part du nombre total d'événements avec 73 %. Le marché des congrès et celui des expositions ont tous deux connu une hausse, atteignant respectivement 13 % et 14 % du nombre d'événements en 2013-2014, au lieu de 9 % et 12 % en 2012-2013. Au total, le Palais a accueilli 332 événements cette année.



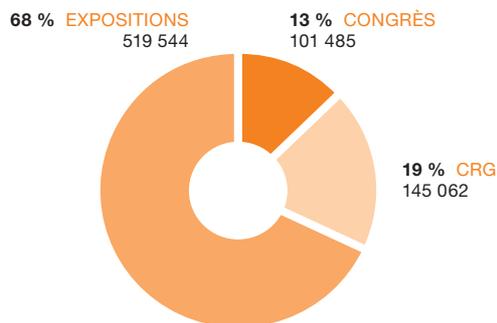
NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS DE 2009-2010 À 2013-2014

Le nombre total de participants a connu un bond de 19,3 % pour atteindre 766 091 en 2013-2014, un record pour la Société.



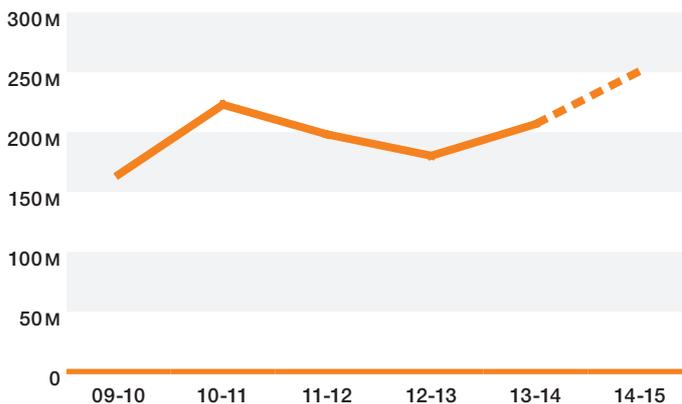
RÉPARTITION DU NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS PAR MARCHÉ EN 2013-2014

Sur les 766 091 participants qui ont foulé le sol du Palais en 2013-2014, 519 544 sont venus dans le cadre d'expositions commerciales ou publiques, ce qui représente 68 % du nombre total de participants. Le marché des conférences, des réunions et des galas et celui des congrès obtiennent respectivement 19 % et 13 % de l'achalandage.



RETOMBÉES ÉCONOMIQUES TOTALES DE 2009-2010 À 2013-2014, PRÉVISION POUR 2014-2015

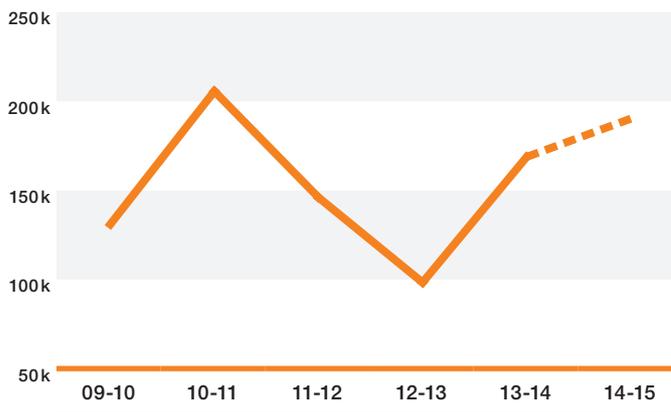
Après deux années consécutives à la baisse en matière de retombées économiques, le Palais a retrouvé le chemin de la croissance, enregistrant en 2013-2014 une hausse de 14,8 % par rapport à l'année précédente. Au total, le Palais a généré près de 209 millions de dollars en retombées économiques pour Montréal et pour le Québec.



En dollars

NOMBRE TOTAL DE NUITÉES DE 2009-2010 À 2013-2014, PRÉVISION POUR 2014-2015

En matière de nuitées, le Palais affiche cette année un excellent résultat, ayant fait un bond de 72,3 % par rapport à l'année dernière pour atteindre un total de 169 720. Cette hausse est en lien direct avec l'augmentation du nombre de participants aux congrès.



MARCHÉ DES CONGRÈS

42
événements

7,8 M\$
en revenus autonomes

101 485
participants

Un **congrès** est la rencontre d'un groupe de personnes, généralement membres d'une association, se réunissant pour discuter, étudier et partager les résultats de recherches portant sur des sujets d'intérêt commun. On utilise également les termes « assemblée », « colloque », « conférence », « forum » et « symposium » pour désigner ces événements rassembleurs. Un congrès peut être jumelé ou non à une exposition.

L'année 2013-2014 fut une très bonne année sur le marché des congrès, offrant le reflet d'une industrie qui se relève peu à peu d'une crise mondiale qui a duré plusieurs années. Un marché des congrès vigoureux a un effet positif sur plusieurs plans, notamment sur le nombre de nuitées et les retombées économiques pour Montréal et le Québec tout entier.

Sur ce marché, le Palais profite du rayonnement international de Montréal en tant que première ville d'accueil en Amérique pour les événements associatifs internationaux, un statut confirmé par l'Union des associations internationales (UAI) pour une deuxième année consécutive. Caractérisé par une surabondance de l'offre, le marché des congrès oblige les centres de congrès tant au Canada qu'ailleurs dans le monde à proposer des produits novateurs pour demeurer concurrentiels.

À noter que la Société adopte des stratégies distinctes selon les marchés visés :

- congrès internationaux ;
- congrès américains ;
- congrès canadiens ;
- congrès québécois.

LES RÉSULTATS EN BREF

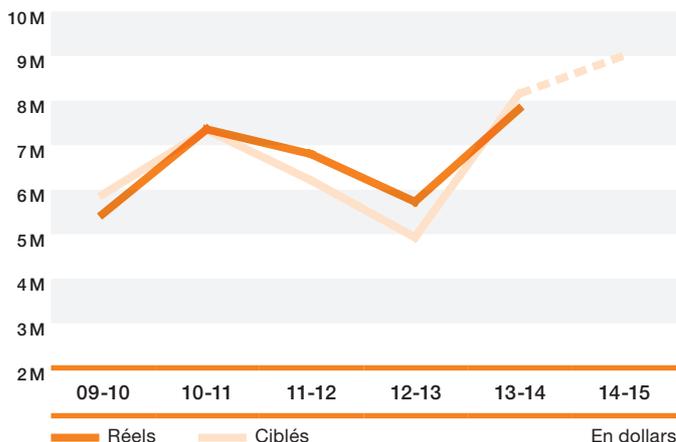
Cette année, 42 congrès se sont tenus au Palais, ce qui représente le meilleur résultat sur ce marché depuis 2006-2007. Cette hausse significative de 35,5 % par rapport à 2012-2013 est notamment liée au fait que le Palais a accueilli trois fois plus de congrès américains et deux fois plus de congrès internationaux que l'année dernière.

De ce nombre accru de congrès découlent d'excellents résultats dans tous les domaines :

- + 36,7 % des revenus autonomes ;
- + 27 % du nombre total de participants ;
- + 36,6 % des retombées économiques ;
- + 83,9 % du nombre de nuitées.

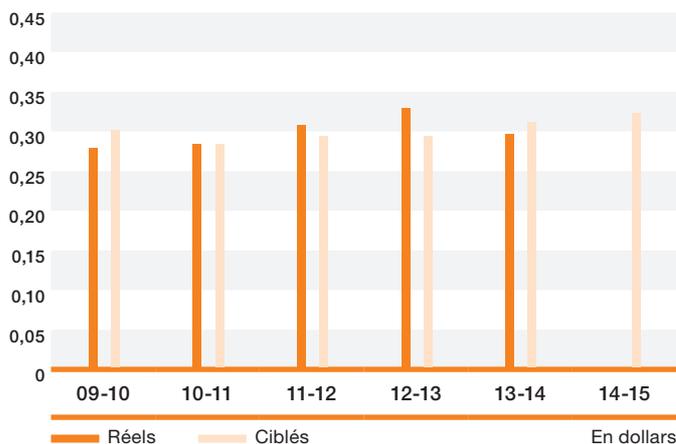
REVENUS AUTONOMES DE 2009-2010 À 2014-2015

En 2013-2014, le marché des congrès a connu une hausse de 36,7 % en revenus autonomes après deux années consécutives à la baisse. Cette baisse est spécifiquement attribuable au ralentissement sur le marché des congrès américains.



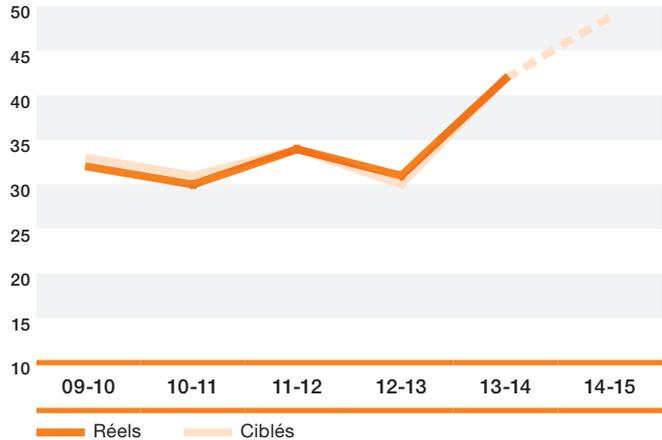
REVENUS AUTONOMES AU PI² DE 2009-2010 À 2014-2015

Sur le marché des congrès, les revenus autonomes au pied carré ont connu une baisse de 10 % en 2013-2014 par rapport à l'année précédente.



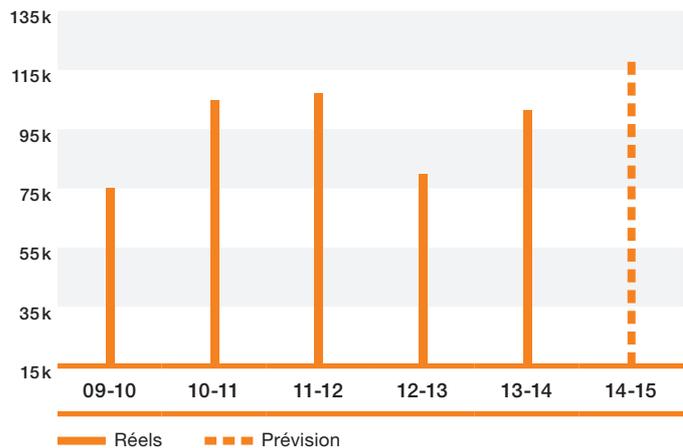
NOMBRE TOTAL D'ÉVÉNEMENTS DE 2009-2010 À 2014-2015

En accueillant 42 congrès en 2013-2014, le Palais a connu une hausse significative de 35,5 % par rapport à 2012-2013, soit 11 congrès de plus. En effet, le Palais a accueilli trois fois plus de congrès américains et deux fois plus de congrès internationaux que l'année dernière.



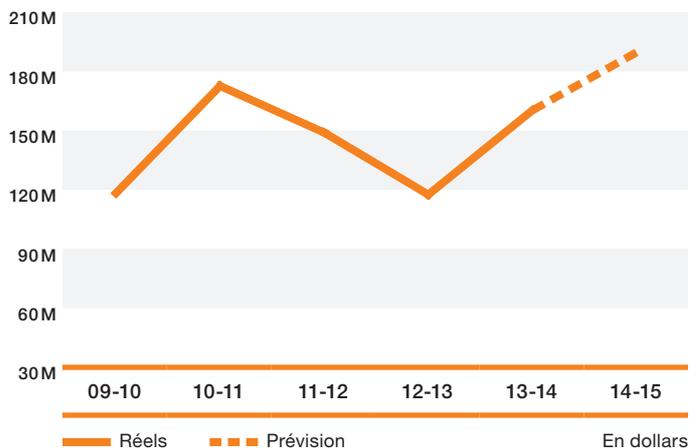
NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS DE 2009-2010 À 2013-2014 PRÉVISION POUR 2014-2015

Après avoir connu un creux en 2012-2013, le Palais renoue avec la croissance en enregistrant une hausse de 27 % dans le nombre total de participants, qui se chiffrait à 101 485 congressistes.



RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE 2009-2010 À 2013-2014 PRÉVISION POUR 2014-2015

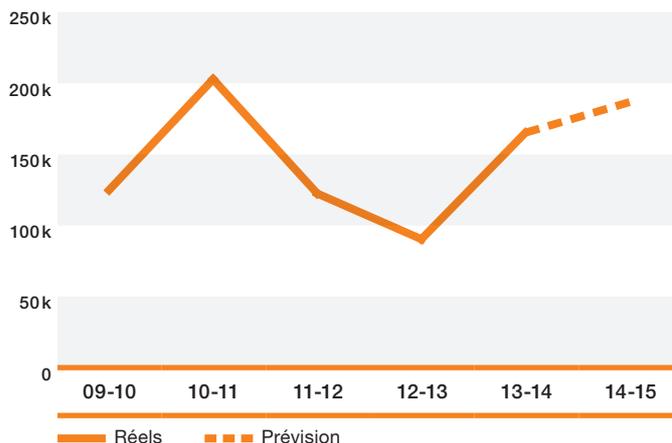
Après deux années consécutives à la baisse, le marché des congrès a généré des retombées économiques de 160,6 millions de dollars en 2013-2014, en hausse de 36,6 % par rapport à l'année précédente. Ce résultat découle directement de la hausse du nombre de congrès tenus cette année.



En dollars

NOMBRE TOTAL DE NUITÉES DE 2009-2010 À 2013-2014, PRÉVISION POUR 2014-2015

En lien direct avec la hausse du nombre de congrès tenus et du nombre de congressistes accueillis, le nombre total de nuitées générées par le marché des congrès a fait un bond spectaculaire de 83,9 % pour atteindre un total de 165 476.



MARCHÉ DES EXPOSITIONS

48
événements

7,4 M\$
en revenus autonomes

519 544
participants

Une **exposition** est une activité organisée par un promoteur ou une association qui loue des espaces à des exposants dans le but de promouvoir, de sensibiliser ou d'informer une clientèle cible (industrie ou grand public) sur des produits et des services spécifiques.

Le Palais poursuit ses efforts sur le marché des expositions à l'aide d'alliances stratégiques tant ici qu'à l'étranger et des campagnes de marketing relationnel efficaces qui obtiennent de très bons résultats. La concurrence étant féroce sur ce marché, le Palais fait face à un défi de taille pour se faire connaître comme centre d'expositions aux espaces polyvalents auprès de promoteurs d'expositions.

LES RÉSULTATS EN BREF

L'année 2013-2014 aura été une année marquante pour le marché des expositions à plus d'un titre :

- Le seuil d'un demi-million de participants a été dépassé, le Palais ayant accueilli 519 544 personnes à l'occasion d'expositions, le meilleur résultat de l'histoire de la Société.
- Les revenus autonomes continuent leur progression pour atteindre 7,4 millions de dollars.
- Les revenus autonomes au pied carré ont enregistré une hausse de 7,7 %.
- Le nombre d'événements est en progression constante depuis cinq ans.
- Les expositions commerciales ont contribué de façon significative aux retombées économiques avec plus de 48 millions de dollars.

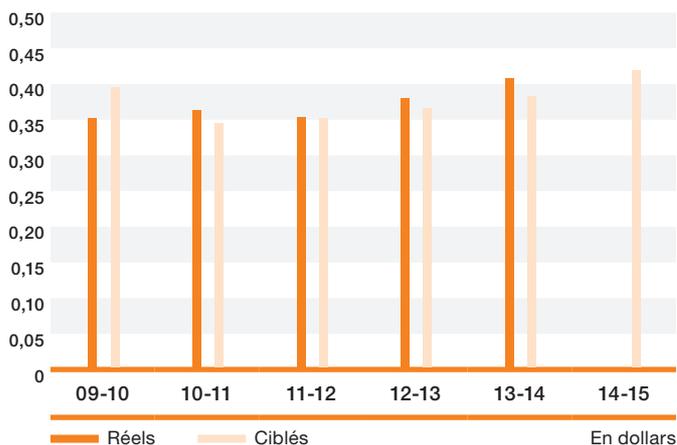
REVENUS AUTONOMES DE 2009-2010 À 2014-2015

Le Palais a connu une hausse de 6,33 % en matière de revenus autonomes sur le marché des expositions, atteignant ainsi 7,4 millions de dollars, un résultat comparable à celui de 2011-2012.



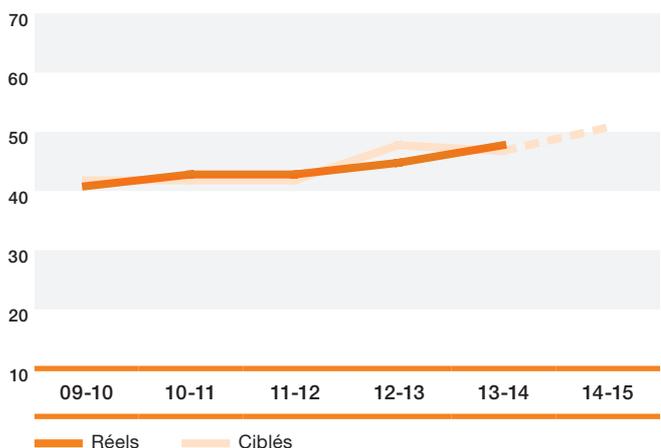
REVENUS AUTONOMES AU PI² DE 2009-2010 À 2014-2015

Sur le marché des expositions, les revenus autonomes au pied carré sont en hausse constante depuis trois ans, enregistrant cette année une augmentation de 7,7 % par rapport à l'année dernière.



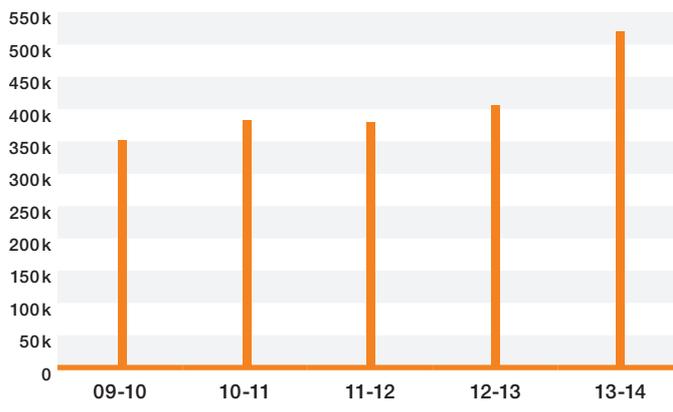
NOMBRE TOTAL D'ÉVÉNEMENTS DE 2009-2010 À 2014-2015

En 2013-2014, le Palais a accueilli 48 expositions, soit 3 de plus qu'en 2012-2013. Ces 48 événements se répartissent de façon égale entre expositions commerciales et expositions publiques. Ce marché demeure en progression constante depuis 2009-2010.



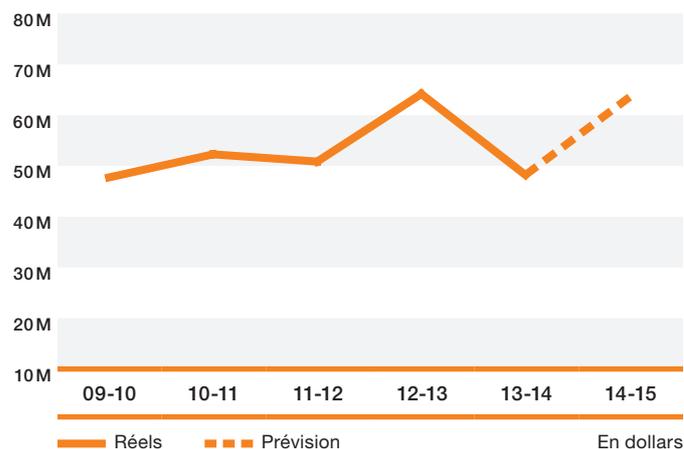
NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS DE 2009-2010 À 2013-2014

Le marché des expositions a connu une hausse importante de 28,3 % dans le nombre total de participants par rapport à l'année dernière, dépassant ainsi la barre symbolique d'un demi-million de participants en 2013-2014, un record pour ce marché. Au total cette année, le Palais a accueilli 519 544 participants à l'occasion de 24 expositions publiques et 24 expositions commerciales.



RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE 2009-2010 À 2013-2014, PRÉVISION POUR 2014-2015

En matière de retombées économiques, le marché des expositions a connu en 2013-2014 une baisse de 25 % par rapport à 2012-2013.



MARCHÉ DES CONFÉRENCES, DES RÉUNIONS ET DES GALAS

242
événements

4,5 M\$
en revenus autonomes

145 062
participants

Les **conférences** et **réunions** sont des rassemblements de groupes de personnes, habituellement pour une journée ou deux au maximum, ou une rencontre statutaire des membres d'une organisation sur un sujet donné. Cette catégorie d'événements inclut les conférences de presse ou autres, les assemblées, les colloques, les forums, les symposiums et les séminaires d'envergure restreinte quant à leur durée et au nombre de leurs participants.

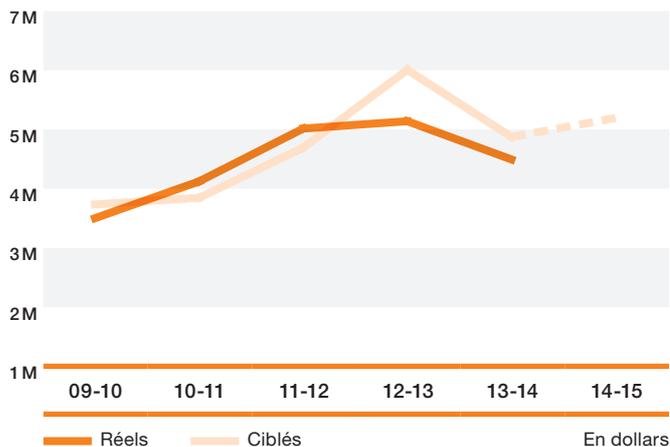
Un **gala** est une activité sociale organisée pour souligner une occasion marquante et qui comprend une prestation alimentaire : un banquet, une fête, une remise de diplômes ou de marques de reconnaissance, des présentations de nature artistique, sportive ou sociale.

LES RÉSULTATS EN BREF

En accueillant 242 événements de tous genres en 2013-2014, le marché des conférences, des réunions et des galas a connu un léger ralentissement, tant sur le plan des revenus autonomes que sur celui du nombre total d'événements. Toutefois, les revenus autonomes au pied carré sont demeurés stables.

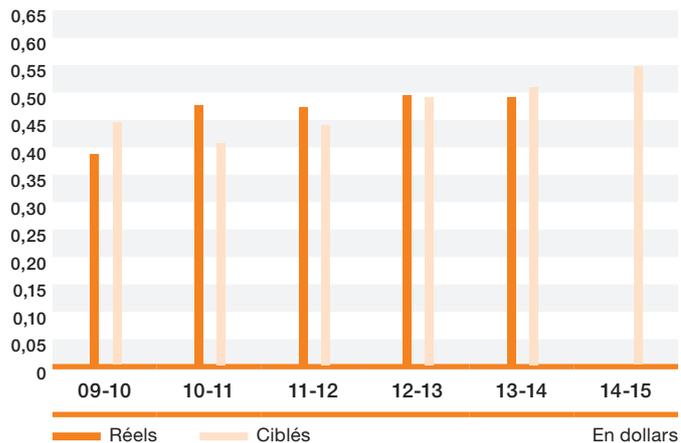
REVENUS AUTONOMES DE 2009-2010 À 2014-2015

Le marché des conférences, des réunions et des galas a généré 4,5 millions de dollars en revenus autonomes en 2013-2014, en baisse de 12,6 % par rapport à l'année précédente. Ce résultat est dû notamment à un fléchissement dans le nombre d'événements tenus au sein de ce marché cette année.



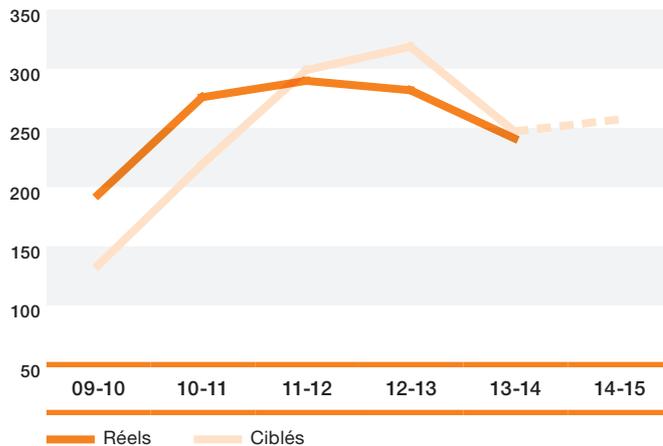
REVENUS AUTONOMES AU PI² DE 2009-2010 À 2014-2015

En 2013-2014, les revenus autonomes au pied carré sont restés relativement stables par rapport à 2012-2013.



NOMBRE TOTAL D'ÉVÉNEMENTS DE 2009-2010 À 2014-2015

En 2013-2014, le Palais a accueilli 242 conférences, réunions et galas, une diminution de 14,5 % par rapport à 2012-2013.





LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ENVIRONNEMENT

L'ENGAGEMENT SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

REDDITION DE COMPTES EN MATIÈRE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

EN 2013-2014, LA SOCIÉTÉ A RENOUVELÉ SON ADHÉSION À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2015.

LA SOCIÉTÉ RECONNAÎT AINSI QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE SON PLAN D'AFFAIRES ET CONTRIBUE AU POSITIONNEMENT ET À L'IMAGE DE MARQUE DU PALAIS. À CET ÉGARD, LE PALAIS SOUHAITE ASSUMER LE STATUT DE CHEF DE FILE QUI LUI REVIENT DANS LE CADRE DE SA MISSION D'ACCUEIL ET D'ORGANISATION DE CONGRÈS, DE RÉUNIONS ET D'EXPOSITIONS.

L'ENVIRONNEMENT

En appui à ses partenaires métropolitains, le Palais réitère son engagement à collaborer activement à la mise en œuvre du *Plan vert de l'industrie touristique montréalaise*, adopté par Tourisme Montréal, ainsi que du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*.

Les actions de la Société sont en continuité avec les plans d'action antérieurs dans une perspective d'amélioration continue et de mobilisation accrue dans tous ses champs d'intervention : événements écoresponsables, formation des employés, mesures d'économie d'énergie, gestion des matières résiduelles, approvisionnements écoresponsables, certifications, services aux usagers, agriculture urbaine, réseautage et engagement sociocommunautaire.

DE NOUVELLES ÉTAPES FRANCHIES EN 2013-2014

Dans le cadre de son *Plan d'action 2013-2014*, la Société a franchi de nouvelles étapes dans ses démarches en développement durable. Un poste de gestionnaire affecté au développement durable a été créé au sein de l'équipe de gestion de l'immeuble et le comité interne de développement durable a été renouvelé.

Politique environnementale: La politique environnementale du Palais a été mise à jour. Elle a pour but d'encadrer dans une perspective de développement durable les multiples aspects touchant la gestion des

pratiques environnementales de la Société et des activités qui se déroulent dans son immeuble.

Implantation du système de gestion environnementale (SGE) : Le Palais s'est engagé à prendre en compte les aspects environnementaux importants dans ses activités et d'en réduire les répercussions. L'application du SGE concerne les secteurs suivants : le bâtiment, les sites extérieurs, les événements, les services alimentaires du Palais, les services alimentaires de la galerie commerciale, l'accès au site et l'administration. Le SGE est accompagné d'un plan de gestion environnementale (PGE) qui regroupe les interventions approuvées par la direction et attribue les cibles, les échéanciers et les responsabilités.

Certification BOMA BEST de niveau 3 : Le Palais a renouvelé sa certification auprès de BOMA et, par conséquent, satisfait à toutes les exigences de meilleures pratiques BEST – niveau 3. Ainsi, l'immeuble poursuit ses efforts en ce qui a trait à sa performance énergétique et environnementale grâce à d'excellentes pratiques de gestion.

Intégration au Circuit électrique d'Hydro-Québec :

En janvier 2014, le Palais a adhéré au Circuit électrique d'Hydro-Québec, premier réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques du Québec et du Canada. Le Palais a fait l'acquisition de deux bornes de recharge à 240 V qui ont été installées dans le stationnement Viger. Ainsi, le Palais participe au plan d'électrification des transports du gouvernement du Québec, tout en se positionnant auprès des propriétaires de véhicules électriques comme centre de congrès vert au cœur de Montréal.

Mesures d'économie d'énergie : Malgré une augmentation de 27 % des besoins de chauffage (degrés-jour) et une augmentation du taux d'occupation de 23 % par rapport à 2012, le Palais a été en mesure de limiter l'augmentation de sa consommation d'énergie à seulement 1 %. Par ailleurs, un nouveau contrat a été octroyé pour les services d'ingénierie en mécanique et en électricité du bâtiment, incluant l'amélioration énergétique des équipements. Également, la mise en œuvre d'un programme d'optimisation des systèmes de ventilation dans les salles d'exposition s'est traduite par des économies d'énergie additionnelles.

Gestion des matières résiduelles et recyclage :

En 2013-2014, la performance du Palais a permis de diminuer de 2 % le taux des déchets envoyés à l'enfouissement, malgré une augmentation du taux d'occupation de 23 %. Ainsi, le taux de diversion a atteint 40 % pour l'exercice. Le compost est passé de 38,3 TM l'année dernière à 57,4 TM cette année, la récupération du carton est passée de 113,7 TM à 117 TM et la récupération des métaux de 1,5 TM à 6,1 TM. Par ailleurs, le Palais recycle les piles, les ampoules et les composantes informatiques.

Projet Culti-Vert : Le projet Culti-Vert, qui verdit 6 000 pi² des toits du Palais, comprend un jardin potager, des plantes grimpantes, tinctoriales et médicinales ainsi que des variétés rares, sans oublier les 3 ruches et leurs 150 000 abeilles italiennes. Pendant la saison 2013, le projet Culti-Vert a produit 802,47 kg de fruits, légumes et fines herbes en plus de produire 110 kg de miel. Ce projet contribue à réduire les îlots de chaleur, à améliorer la qualité de l'air de la métropole et à favoriser la pollinisation au centre-ville grâce aux abeilles.

Acquisitions écoresponsables : Dans un souci d'économie d'énergie et de développement durable, le Palais a fait des acquisitions responsables dans divers secteurs, optant notamment pour du papier et des cartouches d'encre recyclés, des fournitures de bureau, de la peinture et des imprimantes certifiées ainsi que des portables certifiés EPEAT. Le Palais a fait l'acquisition de deux chariots élévateurs électriques et de deux bornes de recharge électrique. Aussi, le Palais poursuit sa collaboration avec Électrobac pour la récupération de matériel électronique.

Billetterie en ligne : Les achats en ligne étant de plus en plus populaires, le Palais a instauré une billetterie en ligne dans le but d'offrir aux promoteurs d'expositions publiques une intégration Web de qualité pour gérer et contrôler l'ensemble des activités de ventes de billets en ligne. Ainsi, les acheteurs de billets peuvent utiliser leur téléphone intelligent pour franchir les portes de l'exposition.

Partenariats métropolitains : Le Palais a participé aux diverses activités de concertation avec ses partenaires métropolitains, notamment Tourisme Montréal, la Ville de Montréal et le Conseil régional de l'environnement de Montréal.

DES ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES TENUS AU PALAIS

En 2013-2014, 92 % des clients ont été sensibilisés à l'offre écoresponsable du Palais.

MISE À JOUR 2013 DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE (DISPOSITIONS GÉNÉRALES)

Le Palais s'engage à mettre en œuvre et à maintenir un système de gestion environnementale (SGE) permettant de prendre en compte les aspects environnementaux importants dans ses activités et d'en réduire les répercussions.

En plus du respect des exigences légales et des engagements gouvernementaux en matière d'environnement applicables à ses activités, le Palais s'engage à :

- mettre en place un processus d'amélioration continue et à revoir périodiquement le niveau de maîtrise des aspects environnementaux de ses activités ;
- tenir compte dans son processus décisionnel de la consommation d'énergie du bâtiment et des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'eau du bâtiment, de la gestion des effluents et des matières dangereuses, de la gestion des matières résiduelles, de la qualité de l'environnement intérieur et de l'approvisionnement en produits et matériaux écoresponsables ;
- favoriser des choix écoresponsables dans l'ensemble des activités et services au Palais ;
- sensibiliser son personnel et ses fournisseurs et à assurer leur adhésion et leur participation à l'atteinte des objectifs environnementaux inscrits dans son PGE ;
- sensibiliser ses fournisseurs, locataires et utilisateurs au respect de sa politique environnementale et à assurer sa mise en œuvre dans leurs activités s'il y a lieu ;
- communiquer ses résultats et à informer périodiquement ses parties prenantes des pratiques environnementales mises en œuvre.

L'ENGAGEMENT SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

Collectes de fonds, dons de matériel récupéré et de nourriture intouchée, activités de soutien à des groupes communautaires, la Société et ses employés s'emploient au mieux-être de la collectivité.

JOURNÉE COUP DE POUCE

Le 19 septembre 2013, 38 employés de la Société ont participé à la sixième édition de la Journée Coup de pouce, une journée d'entraide visant à soutenir des organismes montréalais. Cette année, quatre organismes ont bénéficié de l'aide enthousiaste des bénévoles du Palais :

- **Au coup de pouce Centre-Sud inc.**, organisme d'éducation populaire qui a pignon sur rue depuis 1973 au cœur de l'arrondissement Ville-Marie ;
- **Les amis de la montagne**, organisme de bien-faisance offrant à la communauté des occasions de prendre part à la préservation du mont Royal ;
- **Mission Bon Accueil**, organisme ayant pour mandat de procurer aide, espoir et compassion aux familles et aux individus de toutes origines et de toutes croyances qui souffrent de pauvreté, d'insécurité alimentaire et de solitude ;
- **MAP – Mères avec pouvoir**, organisme à but non lucratif visant à favoriser l'autonomie et l'intégration sociale et professionnelle de femmes-chefes de familles monoparentales à faible ou modeste revenu ayant des enfants de la naissance à cinq ans.

CAMPAGNE ENTRAIDE

Cette année encore, la Campagne Entraide organisée par les employés a remporté un grand succès. Une somme de 7 536 \$ a été récoltée à cette occasion, notamment grâce à l'organisation d'une soirée de financement.

HEURE POUR LA TERRE

Le 29 mars 2014, le Palais a éteint son enseigne lumineuse et ses espaces libres en appui au World Wide Fund du Canada (WWF-Canada) qui invite les individus, les entreprises et les gouvernements à éteindre dans leurs locaux pendant une heure dans un effort de mobilisation contre les changements climatiques.

MAISON DU PÈRE

Des surplus alimentaires admissibles générés par Capital Traiteur, le fournisseur exclusif du Palais, sont remis à la maison du Père, dont la mission est d'aider les hommes qui souhaitent se sortir de l'itinérance.

REDDITION DE COMPTES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL N° 1

MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE CONCEPT ET LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, FAVORISER LE PARTAGE DES EXPÉRIENCES ET DES COMPÉTENCES EN CETTE MATIÈRE ET L'ASSIMILATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE QUI EN FACILITENT LA MISE EN ŒUVRE.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL N° 1

POUR 2013-2015: FAIRE CONNAÎTRE LA NATURE ET LA PORTÉE DU CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES 16 PRINCIPES S'Y RATTACHANT.

	GESTES	SUIVIS
ACTION Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du <i>Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'Administration publique.</i>	1. Créer un poste de gestionnaire voué au développement durable.	Complété
	2. Actualiser la gouvernance et la composition du Comité de développement durable.	Complété
	3. Développer des outils d'information à l'intention des parties prenantes du Palais.	Débuté
	4. Participer aux formations offertes par le MDDEFP.	Poursuivi
	5. Renforcer la collaboration entre le Palais et ses partenaires de l'industrie touristique et du milieu montréalais autour des objectifs du développement durable.	Poursuivi
	6. Organiser des activités de sensibilisation, d'information et de promotion auprès des parties prenantes.	Débuté
	7. Donner une formation sur la prise en compte des principes de développement durable dans les activités du Palais des congrès.	Débuté

CIBLE ET INDICATEURS

INDICATEURS

Nombre d'employés touchés par les activités de **sensibilisation** au développement durable.
 Nombre d'employés touchés par les activités de **formation** en développement durable.

CIBLE

50 % formés d'ici 2015 (auront une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités courantes).

RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2013-2014

La création d'un poste en développement durable permet de renforcer la portée des actions du Palais en développement durable et d'actualiser le plan d'action et la gouvernance, ce qui facilitera la mobilisation des parties prenantes et la planification de nouvelles activités au cours de la prochaine année. Cette année, le Palais a participé aux formations offertes par le MDDEFP, BOMA Québec et l'Association des gestionnaires des parcs immobiliers institutionnels.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL N° 3

SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES NOUVELLES PRATIQUES ET TECHNOLOGIES CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EN MAXIMISER LES RETOMBÉES AU QUÉBEC.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL N° 2

POUR 2013-2015 : PROMOUVOIR LES MEILLEURES PRATIQUES DANS L'ACCUEIL ET L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 2.1 (2013-2015) Mettre en œuvre un programme d'événements écoresponsables incorporant les meilleures pratiques	1. Poursuivre une entente de partenariat pour l'application et la mise en marché du programme d'événement écoresponsable.	Poursuivi
	2. Poursuivre et actualiser les diverses certifications écoresponsables en collaboration avec nos partenaires de l'industrie.	Poursuivi
	3. Poursuivre les démarches de commercialisation et de promotion.	Poursuivi
	4. Installer deux bornes de recharge électrique à l'intention des clients du Palais.	Complété
ACTION 2.2 (2013-2015) Assurer une veille et une analyse des meilleures pratiques de gestion d'événements écoresponsables	1. Inventorier les actions en développement durable dans l'industrie des congrès et des expositions.	Poursuivi
	2. Inciter nos clients à adopter des pratiques écoresponsables.	Poursuivi
	3. Assurer une veille concurrentielle sur la gestion des événements écoresponsables.	Poursuivi
CIBLES ET INDICATEURS	INDICATEUR 2.1 : Taux de réalisation du programme et du plan de promotion CIBLE : 100 % du programme complété au 31 mars 2015 INDICATEUR 2.2 : Nombre de révision de notre programme CIBLE : 1 révision/an	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2013-2014	Le Palais a adhéré au Circuit électrique d'Hydro-Québec et a fait l'acquisition de deux bornes de recharge à 240 V.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL N° 4

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION D'UNE CULTURE DE LA PRÉVENTION ET ÉTABLIR DES CONDITIONS FAVORABLES À LA SANTÉ, À LA SÉCURITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL N° 3

POUR 2013-2015: MIEUX STRUCTURER L'APPROCHE ET LES INTERVENTIONS LIÉES À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 3 (2013-2015) Mieux structurer l'approche et les interventions liées à la santé et la sécurité au travail.	1. Produire un programme de prévention en SST.	Poursuivi
	2. Réaliser le plan d'action incluant des activités communes de prévention avec les fournisseurs et les partenaires.	Poursuivi
	3. Arrimer le plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées aux objectifs en développement durable.	Débuté
CIBLE ET INDICATEUR	INDICATEUR: Pourcentage d'avancement du plan de mise en œuvre de la nouvelle approche en SST CIBLE: 50 % de la mise en œuvre de la nouvelle approche complétée en mars 2015	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2013-2014	Le nouveau programme en SST permet de mettre en œuvre des activités communes et d'harmoniser les pratiques du Palais avec celles de ses fournisseurs et partenaires tout au long du plan d'action.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL N° 6

APPLIQUER DES MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET UNE POLITIQUE D'ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL N° 4

POUR 2013-2015: FAVORISER L'ADOPTION DE PRATIQUES ÉCORESPONSABLES DANS LES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE GESTION AU PALAIS DES CONGRÈS.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 4.1 (2013-2015) Mettre en œuvre des pratiques et des activités correspondant aux dispositions de la <i>Politique pour un gouvernement écoresponsable</i> .	1. Mettre à jour la politique environnementale.	Complété
	2. Adopter et mettre en œuvre le système de gestion environnementale (SGE).	Complété
	3. Adopter et mettre en œuvre le plan de gestion environnementale (PGE).	Débuté
	4. Renouveler le Comité de développement durable.	Complété
	5. Actualiser la politique d'achats du Palais en y intégrant le volet des approvisionnements écoresponsables.	Débuté
ACTION 4.2 (2013-2015) Poursuivre les initiatives visant à contrer les îlots de chaleur et à promouvoir l'agriculture urbaine.	1. Bonifier le projet Culti-Vert (potager et ruches).	Poursuivi
	2. Inclure les autres espaces verts du Palais dans la planification.	Débuté
CIBLES ET INDICATEURS	INDICATEUR 4.1: Mise en œuvre du système de gestion environnementale (SGE) CIBLE: Deux nouvelles initiatives par année INDICATEUR 4.2: Exploitation de 6 000 pi ² sur les toits du Palais CIBLE: 100 % de l'espace disponible sur les toits du Palais	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2013-2014	Les faits saillants ont été la mise à jour de la politique environnementale du Palais ainsi que l'adoption et la mise en œuvre du SGE et du PGE. Ces actions ont été menées simultanément avec la démarche de certification BOMA BEST. Le projet Culti-Vert a produit 802,47 kg de fruits, légumes et fines herbes et 110 kg de miel.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL N° 7

PROMOUVOIR LA RÉDUCTION DE LA QUANTITÉ D'ÉNERGIE ET DE RESSOURCES NATURELLES ET MATÉRIELLES UTILISÉES POUR LA PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ DE BIENS ET DE SERVICES.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL N° 5

POUR 2013-2015 : SOUTENIR L'APPROCHE ET LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX LIÉS À NOTRE CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE BOMA BEST.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 5.1 (2013-2015) Mettre en œuvre les actions nécessaires au renouvellement de la certification BOMA BEST.	1. Renouveler la certification BOMA BEST.	Complété
	2. Implanter le SGE et le PGE.	Complété
ACTION 5.2 (2013-2015) Mettre en œuvre les mesures de réduction d'énergie et s'assurer de la pérennité de ces dernières.	1. Mettre sur pied le Comité de gestion environnementale.	Débuté
	2. Mettre en œuvre le programme d'optimisation de la ventilation dans les salles d'exposition.	Complété
CIBLES ET INDICATEURS	<p>INDICATEUR 5.1 : Obtention de la certification BOMA BEST CIBLE : Niveau 3 de la certification</p> <p>INDICATEUR 5.2 : Économie d'énergie CIBLE : Programme d'optimisation de la ventilation</p>	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2013-2014	<p>Le Palais a renouvelé sa certification auprès de BOMA et satisfait à toutes les exigences des meilleures pratiques BEST pour le niveau 3. Le nouveau plan de gestion environnementale (PGE) tient compte d'aspects environnementaux d'importance, soit : consommation d'énergie du bâtiment et émissions de gaz à effet de serre, consommation d'eau du bâtiment, gestion des effluents et des matières dangereuses, gestion des matières résiduelles, qualité de l'environnement intérieur et approvisionnement en produits et matériaux écoresponsables. Le programme d'optimisation de la ventilation dans les salles d'exposition a été mis en œuvre.</p>	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL N° 10

FOURNIR LES REPÈRES NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DE CHOIX DE CONSOMMATION RESPONSABLE ET FAVORISER AU BESOIN LA CERTIFICATION DES PRODUITS ET DES SERVICES.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL N° 6

POUR 2013-2015 : FOURNIR LES OUTILS ET LE SOUTIEN NÉCESSAIRES AUX FOURNISSEURS OFFICIELS ET AUX SOUS-TRAITANTS AFIN QU'ILS PUISSENT SOUTENIR L'ÉCORESPONSABILITÉ DES ÉVÉNEMENTS.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 6 (2013-2015) Fournir les outils et le soutien nécessaires aux fournisseurs et aux sous-traitants pour développer l'écoresponsabilité des événements.	1. Poursuivre et bonifier l'organisation d'événements écoresponsables.	Poursuivi
	2. Informer et mobiliser les fournisseurs et les sous-traitants afin de les responsabiliser à titre de partenaires du Palais en développement durable.	Poursuivi
CIBLE ET INDICATEUR	<p>INDICATEUR : Nombre de fournisseurs et de sous-traitants actifs dans l'écoresponsabilisation des événements</p> <p>CIBLE : 100 % des fournisseurs actifs au 31 mars 2015</p>	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2013-2014	<p>Malgré une augmentation du taux d'occupation de 23 %, les mesures écoresponsables mises de l'avant par le Palais et ses fournisseurs ont permis de diminuer de 2 % le taux de déchets envoyés à l'enfouissement. En collaboration avec son fournisseur exclusif en services alimentaires, le Palais a augmenté le volume de compost qui est passé de 38,3 TM l'année dernière à 57,4 TM cette année.</p>	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL N° 23

INTENSIFIER LA COOPÉRATION AVEC LES PARTENAIRES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX SUR DES PROJETS INTÉGRÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL N° 7

POUR 2013-2015: NOUS ENGAGER AUPRÈS DE NOS PARTENAIRES POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DES PLANS D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 7.1 (2013-2015) Contribuer à la mise en œuvre du <i>Plan vert</i> de Tourisme Montréal.	1. Participer activement aux instances de concertation au sein de l'industrie touristique montréalaise.	Poursuivi
ACTION 7.2 (2013-2015) Contribuer à la mise en œuvre du <i>Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015</i> .	2. Participer activement aux activités de formation et de promotion des partenaires métropolitains, notamment la Ville de Montréal et le Conseil régional de développement de Montréal.	Poursuivi
ACTION 7.3 (2013-2015) Développer de nouveaux partenariats avec des entreprises d'économie sociale.	3. Avec la Société de développement social de Ville-Marie, utiliser le projet Culti-Vert pour mettre en place un programme d'employabilité.	Débuté
CIBLES ET INDICATEURS	INDICATEUR 7.1: Nombre d'heures consacrées CIBLE: 10 heures/an INDICATEUR 7.2: Nombre de gestes réalisés CIBLE: Demeurer un partenaire actif au sein de trois comités de l'industrie	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2013-2014	Le Palais a participé à la tournée de mobilisation des partenaires du <i>Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015</i> ainsi qu'aux rencontres du Comité vert de Tourisme Montréal. Le Palais a soumis sa candidature pour le projet Culti-Vert au Gala Reconnaissance du Conseil régional de l'environnement (CRE) de Montréal.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL N° 24

ACCROÎTRE L'ENGAGEMENT DES CITOYENS DANS LEUR COMMUNAUTÉ.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL N° 8

POUR 2013-2015: FAVORISER LES ACTIVITÉS QUI PERMETTENT AUX EMPLOYÉS DE DÉVELOPPER LA CULTURE DE L'ENTRAIDE ET DE S'IMPLIQUER DANS LEUR MILIEU.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 8 (2013-2015) Maintenir et développer les activités d'entraide sociale avec nos employés et nos fournisseurs officiels et sous-traitants.	1. Sensibiliser l'organisation à divers enjeux urbains de proximité, tels que l'itinérance.	Poursuivi
	2. Organiser la Journée Coup de Pouce.	Complété
	3. Poursuivre la campagne Entraide, une collecte de fonds auprès des employés et des fournisseurs pour venir en aide aux personnes vulnérables.	Complété
CIBLE ET INDICATEUR	INDICATEUR: Nombre d'activités et taux de participation CIBLE: Tenir deux activités par année avec plus de 25 % de participation.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2013-2014	La 6 ^e Journée Coup de pouce, organisée en collaboration avec la Société de développement social de Ville-Marie (SDSVM), a été l'occasion pour 39 employés permanents et à l'événement du Palais de s'engager envers la communauté et de venir en aide à des organismes communautaires reconnus. Les problématiques ciblées en 2013 ont été l'itinérance, l'environnement urbain et les mères monoparentales. Les organismes bénéficiaires de la journée étaient Mères avec pouvoir (MAP), Les amis de la montagne, En Marge 12-17 et la Mission Bon Accueil.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL N° 28

ACCROÎTRE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE ET LA QUALIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL N° 9

POUR 2013-2015 : INCLURE LES PROGRAMMES DE FORMATION DE NOS SOUS-TRAITANTS À LA PROGRAMMATION GLOBALE DE FORMATION POUR L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA RELÈVE.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 9 (2013-2015) Inclure les programmes de formation de nos sous-traitants à la programmation globale de formation pour l'amélioration continue et la relève.	1. Identifier les formations potentiellement utiles aux sous-traitants selon les besoins du Palais.	Complété
	2. Réaliser des activités communes de formation.	En continu
	3. Arrimer les formations du Palais aux programmes de formation des sous-traitants.	En continu
CIBLE ET INDICATEUR	INDICATEUR: Nombre de fournisseurs ayant intégré leur programme de formation à celui du Palais CIBLE: 100 % des fournisseurs admissibles d'ici mars 2014	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2013-2014	Les secteurs de l'audiovisuel et de la sécurité ont participé à l'atteinte des cibles.	

OBJECTIFS NON RETENUS

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS	JUSTIFICATIONS
2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.	Ces objectifs gouvernementaux ne correspondent pas au champ habituel d'intervention de l'organisation. Le plan d'action ne précise donc pas d'action spécifique en ce sens.
9. Appliquer davantage d'écoconditionnalités et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.	
13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.	
15. Accroître le niveau de vie.	
18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.	
19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.	
20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.	
22. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.	
25. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.	
27. Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.	
5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.	Ces objectifs gouvernementaux ne relèvent pas des compétences (responsabilités) dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions spécifiques soient entreprises à cet effet dans notre <i>Plan d'action de développement durable</i> .
21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.	
26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.	
29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.	
12. Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.	Les efforts de la Société favorisant l'organisation d'événements écoresponsables contribuent indirectement à l'atteinte de cet objectif gouvernemental. Le plan d'action ne présente donc pas d'action spécifique additionnelle.
14. Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.	Les conditions de travail en vigueur à la Société énoncent déjà comment l'organisation concourt à l'atteinte de cet objectif gouvernemental.
17. Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.	Les efforts réalisés par la Société pour augmenter ses revenus autonomes contribuent indirectement à l'atteinte de cet objectif gouvernemental. Le plan d'action ne présente donc pas d'action spécifique additionnelle.
11. Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.	Les ressources financières et humaines requises pour contribuer à ces objectifs gouvernementaux seront utilisées de façon plus efficiente dans la réalisation des autres priorités de l'organisation ou des autres actions du plan d'action. Le plan d'action ne présente donc pas d'action s'y rapportant.
16. Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.	



AUTRES
**EXIGENCES
LÉGALES**

AUTRES EXIGENCES LÉGALES

POLITIQUE LINGUISTIQUE

Conformément à la Charte de la langue française, la politique linguistique de la Société définit des règles qui doivent être respectées par l'ensemble du personnel.

Au cours de la dernière année, les employés se sont assurés de communiquer à la clientèle les éléments récemment ajoutés à la politique concernant la langue d'affichage. Les renseignements transmis concernent les événements ouverts au grand public au Québec, les événements ouverts à un public international ou provenant en majorité de l'extérieur du Québec de même que les événements destinés à un public spécialisé ou à un groupe restreint de personnes.

La politique linguistique n'a pas fait l'objet d'une dérogation au cours de l'année. Également, la Société s'est conformée à l'application de l'article 9 de la *Politique de gestion contractuelle pour la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics*.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ACCÈS À L'INFORMATION

Au cours de l'année, il y a eu trois demandes d'accès à l'information qui ont été traitées dans les 20 jours, ainsi que le prévoit la loi. Les documents demandés concernaient les modifications apportées à l'ameublement, le déménagement de bureaux ainsi que les coûts de conception graphique et d'impression du rapport annuel 2011-2012. Les demandes d'accès à l'information peuvent être faites en ligne à partir du site Web congresmtl.com conformément au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

La Société dispose d'un code d'éthique et de déontologie publié en annexe du présent rapport annuel. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014, aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue.

MESURES PRISES POUR DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Aucune recommandation n'a été émise par le Vérificateur général du Québec à la suite de l'audit des états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2013.

FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La *Politique de financement des services publics* vise par de meilleures pratiques tarifaires à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à assurer la transparence et la reddition de comptes en ce qui touche le processus tarifaire.

Conformément à cette politique, les ministères et organismes sont tenus à une reddition de comptes sur la tarification des biens et des services qu'ils fournissent à la population et aux entreprises.

Le tableau qui suit présente les renseignements exigés par la politique en vigueur.

REDDITION DE COMPTES SUR LA TARIFICATION

Catégories de revenus	Méthode de fixation des tarifs	Date de la dernière révision tarifaire	Modes d'indexation des tarifs			
Location d'espaces	Valeur marchande	1 ^{er} janvier 2014	IPC			
Redevances	Valeur marchande	1 ^{er} avril 2014	Entente contractuelle			
Services auxiliaires	Valeur marchande	1 ^{er} avril 2014	Variable			
Stationnement	Valeur marchande	1 ^{er} avril 2014	Variable			
Location de locaux	Valeur marchande	selon le bail	IPC			
Catégories de revenus	Revenus (\$)	Coûts (\$)	Niveau de financement (\$)	% atteint	% visé	
Location d'espaces	8 169 579	12 452 368	(4 282 789)	66 %	68 %	
Redevances	5 304 688	4 587 717	716 971	116 %	119 %	
Services auxiliaires	5 839 724	5 477 476	362 248	107 %	108 %	
Stationnement	1 198 270	1 238 822	(40 552)	97 %	100 %	
Location de locaux	828 597	1 057 384	(228 787)	78 %	99 %	
SOUS-TOTAL	21 340 858	24 813 767	(3 472 909)	86 %	89 %	
Revenus provenant d'une autre source que la tarification						
Location à titre gratuit	901 125	0	901 125			
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec						
De fonctionnement	27 082 498	0	27 082 498			
Relative au remboursement de la dette à long terme	11 295 525	0	11 295 525			
Relative aux immobilisations	164 979	0	164 979			
Virement des contributions reportées	31 737		31 737			
Intérêts	1 283 575	0	1 283 575			
SOUS-TOTAL	40 759 439	0	40 759 439			
Coûts non liés à la prestation de produits ou services						
Perte sur location à titre gratuit	0	901 125	(901 125)			
Taxes municipales et scolaires	0	6 687 143	(6 687 143)			
Intérêts sur la dette à long terme	0	10 617 493	(10 617 493)			
Maintien des actifs	0	1 929 573	(1 929 573)			
Amortissement des immobilisations corporelles	0	10 704 539	(10 891 404)			
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	0	932	(932)			
SOUS-TOTAL	0	30 840 805	(30 840 805)			
TOTAL	62 100 297	55 654 472	6 445 725			

LES FAITS SAILLANTS

86 %

Le niveau de financement global s'établit à 86 % pour 2013-2014, soit un taux inférieur de 3 % par rapport à la cible.

Ce résultat s'explique par la combinaison d'un écart défavorable de 2,9 % des revenus ciblés et d'une légère augmentation des coûts de 0,5 % par rapport à la cible.

En 2012-2013, le niveau de financement global était de 84 %.

14 %

des coûts liés à une source de tarification sont subventionnés par le gouvernement.

100 %

du coût des taxes municipales et scolaires sont subventionnés par le gouvernement.

100 %

du coût du service de la dette est subventionné par le gouvernement.

100 %

du coût du maintien des actifs est subventionné par le gouvernement.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

L'année 2013-2014 fut une année de consolidation sur le plan des ressources informationnelles. Les efforts se sont concentrés sur le parachèvement des projets en cours et la mise en place d'une nouvelle Direction des technologies de l'information, afin d'optimiser les ressources informationnelles de la Société et soutenir l'organisation dans la réalisation de sa mission.

De plus, un portail de commerce électronique est maintenant offert aux clients-exposants de la Société afin de faciliter la prise de commande et la livraison de divers services.

Les tableaux suivants font état des activités d'encadrement, de continuité ainsi que des projets en ressources informationnelles pour l'exercice 2013-2014.

DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR 2013-2014

Description	Dépenses et investissements prévus (en milliers de \$)	Dépenses et investissements réels (en milliers de \$)	Explication sommaire des écarts
Activités d'encadrement	274,9	163,3	Un poste additionnel prévu au budget n'a pas été pourvu pour contribuer à l'atteinte des objectifs budgétaires.
Activités de continuité	2 532,0	1 761,7	Les acquisitions prévues ont été revues à la baisse et un poste additionnel prévu au budget n'a pas été pourvu.
Projets	1 646,6	688,2	Certains projets n'ont pas été complétés selon l'échéancier initial.
TOTAL	4 453,5	2 613,2	

LISTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Projets	Avancement (%)	Explication sommaire des écarts
Mise à niveau de l'infrastructure réseau	98 %	Le déploiement de la dernière phase du projet, soit le portail de commerce électronique, est en rodage depuis février 2014. Le projet sera terminé le 30 juin 2014.
Réseau sans fil extérieur (zone d'accès public)	65 %	La finalisation des ententes concernant l'installation des antennes requises pour le déploiement du réseau est en cours.
Achat et implantation d'un logiciel de gestion des ressources humaines	75 %	Le projet suit son cours et sera complété en 2014.

LISTE ET RESSOURCES AFFECTÉES AUX PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Projets	Ressources financières prévues (en milliers de \$)	Ressources financières utilisées (en milliers de \$)	Explication sommaire des écarts
Mise à niveau de l'infrastructure réseau	702,6	424,9	Le projet sera complété en 2014 en respectant l'enveloppe budgétaire allouée.
Réseau sans fil extérieur (zone d'accès public)	878,7	165,0	Le projet se poursuivra en 2014 en respectant l'enveloppe budgétaire allouée.
Achat et implantation d'un logiciel de gestion des ressources humaines	65,3	98,3	Le projet sera complété en 2014.
TOTAL	1 646,6	688,2	

MESURES DE RÉDUCTION DE DÉPENSES

La politique de réduction de dépenses approuvée par le conseil d'administration et entérinée par le gouvernement prévoit les mesures suivantes :

- Une réduction graduelle des dépenses de fonctionnement de nature administrative devant atteindre au moins 10 % au terme de l'exercice débutant en 2013;
- Une réduction de 25 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacement dès l'exercice débutant en 2010;
- Une réduction de l'équivalent de 1 % de la masse salariale dès l'exercice financier débutant en 2010. Cette réduction devra être récurrente et augmentée du même montant pour chaque exercice jusqu'à l'exercice débutant en 2013.

Les résultats attendus de ces mesures et les résultats atteints après la troisième année d'application sont présentés dans le tableau qui suit.

MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER DÉBUTANT EN 2013 (EN MILLIERS DE \$)

	Cible de réduction à terme	Réduction cumulative réalisée depuis le début de l'exercice 2013
Dépenses de fonctionnement de nature administrative	118,5	126,0
Dépenses de publicité, formation et déplacement	2,9	2,9
Équivalent de 1 % de la masse salariale	409,7	413,9



LES ÉTATS
FINANCIERS AU
31 MARS 2014

RAPPORT DE LA DIRECTION
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
ÉTATS FINANCIERS

LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2014

RAPPORT DE LA DIRECTION

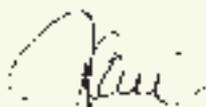
Les états financiers de la Société du Palais des congrès de Montréal (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

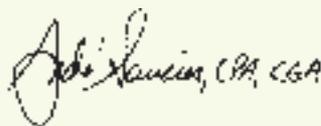
La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Raymond Larivée
Président-directeur général



André Saucier, CPA, CGA
Vice-président aux finances et à l'administration

Montréal, le 26 juin 2014

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Palais des congrès de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, l'état des résultats, l'état de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement

de l'auditeur et, notamment, de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RÉSERVE

La Société du Palais des congrès de Montréal n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2014 et 2013 à l'état de la situation financière des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées par emprunts et pour lesquelles les travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que la Société du Palais des congrès de Montréal a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes*

publics ou municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01), énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de la Société du Palais des congrès de Montréal et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné

la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants selon l'estimation établie sont nécessaires afin que les états financiers de la Société du Palais des congrès de Montréal respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation/(Diminution)	
	2014	2013
État de la situation financière		
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	248 929 017 \$	260 550 880 \$
Subvention reportée du gouvernement du Québec	186 755 447	194 354 751
Dettes nettes	(62 173 570)	(66 196 129)
Excédent cumulé	62 173 570	66 196 129
État des résultats		
Contribution du gouvernement du Québec	(4 022 559)	(513 721)
Excédent annuel (2014)/Déficit annuel (2013)	(4 022 559) \$	(513 721) \$

OPINION AVEC RÉSERVE

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 2014 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice

clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson
CPA auditeur, CA

Montréal, le 26 juin 2014

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	2014	2014	2013
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Subventions du gouvernement du Québec			
De fonctionnement	27 475 515 \$	27 082 498 \$	28 151 358 \$
Relative au remboursement de la dette	11 295 525	11 295 525	10 800 202
Relative aux immobilisations (note 14)	—	164 979	1 151 290
Virement des contributions reportées (note 13)	—	31 737	31 736
Location d'espaces	8 378 982	8 169 579	7 336 896
Redevances (note 3)	5 451 852	5 304 688	4 596 165
Services auxiliaires (note 4)	7 128 443	7 037 994	6 466 986
Location à titre gratuit (note 5)		901 125	823 238
Location de locaux	1 019 650	828 597	990 836
Intérêts	230 000	1 283 575	338 579
	60 979 967	62 100 297	60 687 286
CHARGES			
Frais d'événements (note 6)	5 947 742	5 953 777	5 513 078
Frais d'exploitation et d'administration (note 7)	19 566 251	20 660 519	18 322 270
Taxes municipales et scolaires (note 8)	14 648 625	6 687 143	14 280 929
Perte sur location à titre gratuit (note 5)		901 125	823 238
Frais financiers (note 9)	11 404 785	10 746 537	12 139 886
Amortissement des immobilisations corporelles		10 704 539	10 474 918
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	—	932	30 978
	51 567 403	55 654 572	61 585 297
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	9 412 564	6 445 725	(898 011)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT		(3 883 416)	(2 985 405)
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ À LA FIN		2 562 309 \$	(3 883 416) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2014

	2014	2013
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	25 554 714 \$	15 743 157 \$
Placements (note 10)	2 325 507	2 325 515
Débiteurs	1 014 536	1 321 715
Loyers à recevoir	69 398	203 003
	28 964 155	19 593 390
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 11)	8 712 647	4 194 147
Intérêts courus à payer	3 367 178	4 462 964
Acomptes des clients	3 607 293	3 384 720
Dettes (note 12)	244 244 999	255 335 157
Contributions reportées (note 13)	285 626	317 363
Contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée (note 14)	1 029 648	1 231 650
	261 247 391	268 926 001
DETTE NETTE	(232 283 236)	(249 332 611)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	758 257	3 997 763
Frais reportés	134 267	231 960
Immobilisations corporelles (note 15)	233 953 021	241 219 472
	234 845 545	245 449 195
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ	2 562 309 \$	(3 883 416) \$

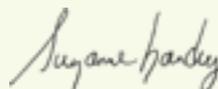
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Claude Liboiron
Président du conseil d'administration



Suzanne Landry
Présidente du comité d'audit

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	2014	2013
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	6 445 723 \$	(898 011) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 439 020)	(8 801 367)
Amortissement des immobilisations corporelles	10 704 539	10 474 918
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	932	30 978
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	—	3 012
	7 266 451	1 707 541
Acquisition de charges payées d'avance	(9 234 425)	(15 644 422)
Utilisation des charges payées d'avance	12 473 933	15 450 991
Utilisation des frais reportés	97 693	74 776
	3 337 201	(118 655)
Diminution de la dette nette	17 049 375	690 875
DETTE NETTE AU DÉBUT	(249 332 611)	(250 023 486)
DETTE NETTE À LA FIN	(232 283 236) \$	(249 332 611) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	2014	2013
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrée de fonds – clients	21 991 533 \$	19 870 308 \$
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(26 642 111)	(38 080 456)
Intérêts reçus	1 271 621	345 989
Intérêts versés	(11 636 956)	(12 105 524)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de fonctionnement	(15 015 913)	(29 969 683)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 218 005)	(9 059 309)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	—	3 012
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	(2 218 005)	(9 056 297)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dettes contractées	117 607 117	—
Dettes remboursées	(128 902 642)	(10 800 202)
Encaissement de subventions	38 341 000	41 334 500
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	27 045 475	30 534 298
Augmentation (Diminution) de la trésorerie	9 811 557	(8 491 682)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	15 743 157	24 234 839
TRÉSORERIE À LA FIN	25 554 714 \$	15 743 157 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2014

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Palais des congrès de Montréal (la Société), personne morale au sens du Code civil, a été constituée sans capital-actions par la *Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal* (RLRQ, chapitre S-14.1). Elle a pour mission :

- d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal ;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des congrès de Montréal ;
- d'exercer des activités commerciales ou autres de nature à contribuer au développement du Palais des congrès de Montréal et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 985 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. 1-3), de l'article 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C., 1985, 5^e suppl.) et de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est permise lorsqu'elle est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges

de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tels que la provision pour créances douteuses, la durée de vie des immobilisations et l'évaluation de la provision pour moins-value du placement. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

ÉTAT DES GAINS OU PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères sont sans impact à la fin de l'exercice.

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'encaisse, les placements, les débiteurs et les loyers à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (excluant les avantages sociaux), les intérêts courus à payer et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transactions sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits qui en découlent.

Les revenus provenant de la location d'espaces et de la prestation de services auxiliaires sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Toute différence entre le montant perçu et le montant constaté à titre de revenus est inscrite à l'état de la situation financière à titre d'acomptes des clients ou de débiteurs. Les redevances sont constatées à mesure que celles-ci deviennent gagnées en vertu des conditions contractuelles.

Les subventions sont constatées à titre de revenus au cours de l'exercice si elles sont autorisées et si la Société satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont comptabilisées en contributions reportées lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Elles sont comptabilisées en revenus au fur et à mesure que le passif est réglé.

CHARGES

Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités.

ACTIFS FINANCIERS

PLACEMENTS

Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, la valeur comptable doit être réduite pour tenir compte de cette moins-value. La variation annuelle de cette provision pour moins-value doit être prise en compte dans l'état des résultats.

Des provisions pour moins-value sont constituées pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de perte.

Les provisions pour moins-value sont déterminées à l'aide des meilleures estimations possible, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers. Les facteurs suivants sont pris en compte lors de l'établissement de la provision pour moins-value: la qualité des actifs sous-jacents, la

séquence de subordination imbriquée dans les billets et certaines hypothèses et probabilités.

PASSIFS

DETTES

Les emprunts liés aux dettes sont comptabilisés au montant encaissé au moment de leur émission, ajusté des frais d'émission liés aux emprunts et de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux d'intérêt effectif de chaque emprunt.

Les montants indiqués au titre de la charge d'intérêts comprennent l'amortissement des frais d'émission et de l'escompte ou de la prime relatifs aux dettes.

CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reçues qui font l'objet d'une affectation externe pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et celles reçues sous forme d'immobilisations amortissables sont comptabilisées à titre de contributions reportées et sont constatées à titre de revenus au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent, soit sur des périodes de 30 et 32 ans.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont employés normalement pour fournir des services futurs.

CHARGES PAYÉES D'AVANCE

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des

services dont la Société bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces frais sont imputés aux charges au moment où l'entité bénéficiera des services acquis.

FRAIS REPORTÉS

Les frais initiaux directs encourus pour la location des espaces commerciaux du rez-de-chaussée sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation, établie comme suit :

Bâtisse	40 ans
Aménagements	10 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Logiciels	5 ans

Les immobilisations en cours de construction ou d'agrandissement ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

CONVERSION DES DEVICES ÉTRANGÈRES

Lors de la conclusion d'opérations en devises étrangères, tous les actifs, passifs et montants présentés à l'état des résultats sont convertis en dollars canadiens au cours pratiqué à cette date. Les actifs et passifs monétaires sont ensuite ajustés, à la date des états financiers, de manière à refléter le cours à cette date. Le cas échéant, un gain ou une perte de change qui se produit avant le règlement est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation et, au cours de l'exercice où a lieu le règlement, le gain ou la perte de change est comptabilisé aux résultats de l'exercice.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la Société consiste à présenter dans trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, le cas échéant, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et dont l'échéance initiale au moment de l'acquisition est de 3 mois ou moins.

3. REDEVANCES

	2014	2013
Billets vendus	571 780 \$	458 399 \$
Services alimentaires	3 300 301	2 980 952
Services audiovisuels	1 382 030	1 068 825
Autres	50 577	87 989
	5 304 688 \$	4 596 165 \$

4. SERVICES AUXILIAIRES

	2014	2013
Stationnement	1 198 270 \$	1 175 421 \$
Aménagement	1 472 504	1 379 201
Entretien ménager	507 425	514 753
Audiovisuel	784 560	651 049
Télécommunications	771 595	669 661
Accueil et vestiaire	222 195	198 527
Plomberie et électricité	1 703 324	1 603 046
Sécurité	224 245	159 724
Autres	153 876	115 604
	7 037 994 \$	6 466 986 \$

5. LOCATION À TITRE GRATUIT

La Société loue des espaces à titre gratuit à deux entités. Ces opérations sont effectuées en contrepartie partielle de l'expropriation, aux fins des travaux d'agrandissement du Palais des congrès de Montréal, de certains actifs qui leur appartenaient. Ces opérations sont comptabilisées à la juste valeur.

6. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2014	2013
Traitements – personnel à l'événement		
Services à la clientèle	683 695 \$	601 942 \$
Stationnement	113 084	131 335
Accueil et vestiaire	1 068 480	893 051
Audiovisuel	500 283	472 646
Télécommunications	185 584	150 389
Aménagement	1 546 364	1 472 209
Entretien ménager	805 241	696 732
Audiovisuel	79 894	82 623
Télécommunications	49 320	49 597
Plomberie et électricité	372 804	390 158
Sécurité	213 034	168 811
Autres frais	335 994	403 585
	5 953 777 \$	5 513 078 \$

7. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2014	2013
Traitements et avantages sociaux	10 107 287 \$	9 339 391 \$
Assurances et permis	304 390	267 432
Électricité et chauffage	1 614 929	1 530 671
Gardiennage	886 987	892 371
Service d'entretien ménager	795 404	671 718
Service d'entretien spécialisé	877 761	928 922
Entretien et réparations	3 349 143	2 238 971
Amortissement des frais initiaux de location reportés	97 692	74 776
Loyers	3 380	13 810
Promotion et communications	1 588 963	1 557 469
Services professionnels et administratifs	920 981	679 695
Créances douteuses et irrécouvrables	45 416	45 387
Formation professionnelle	68 186	81 657
	20 660 519 \$	18 322 270 \$

8. TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

	2014	2013
Taxes municipales et scolaires	13 655 194 \$	14 280 929 \$
Remboursement de taxes	(6 968 051)	—
	6 687 143 \$	14 280 929 \$

À la suite d'une contestation logée par la Société concernant la valeur imposable de la bâtisse, cette dernière a été revue à la baisse pour les 3 années du rôle triennal 2011-2012-2013. Conséquemment, la Société a reçu un remboursement de la Ville de Montréal s'élevant à 7 574 307 \$ représentant 6 656 278 \$ de taxes et 918 028 \$ d'intérêts et un remboursement du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal s'élevant à 418 112 \$ représentant 354 858 \$ de taxes et 63 283 \$ d'intérêts. La valeur d'évaluation est passée de 349 175 000 \$ au 1^{er} janvier 2013 à 268 333 333 \$ au 1^{er} janvier 2014. Les taxes municipales afférentes pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 sont de 10 326 200 \$. Elles étaient de 13 799 465 \$ pour la même période en 2013.

9. FRAIS FINANCIERS

	2014	2013
Intérêts sur la dette	10 617 493 \$	12 037 596 \$
Autres intérêts et frais bancaires	129 044	102 290
	10 746 537 \$	12 139 886 \$

10. PLACEMENTS

BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (BTAA) ÉMIS PAR DES TIERS

Au 31 mars 2014, la Société détient des billets à terme adossés à des actifs du VAC II (véhicule d'actifs cadres II) qu'elle a obtenus en échange de placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) à la suite d'une entente de restructuration survenue le 21 janvier 2009.

Ces billets ont été comptabilisés au coût moins une moins-value durable.

Ne pouvant qualifier le marché de ces nouveaux billets comme étant actif, la direction estime à 2 325 507 \$ le montant qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur leur valeur nominale. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2014. À cette date, ces placements n'ont pas subi de moins-value durable additionnelle à celle déjà comptabilisée antérieurement.

Au 31 mars 2014, la Société détient les titres suivants :

	Date d'échéance	2014			2013		
		Valeur nominale	Moins-value totale	Valeur comptable	Valeur nominale	Moins-value totale	Valeur comptable
VAC II Catégorie A-1	15 juil. 2056	185 198 \$	—	185 198 \$	185 206 \$	—	185 206 \$
VAC II Catégorie A-2	15 juil. 2056	2 143 739	3 430	2 140 309	2 143 739	3 430	2 140 309
VAC II Catégorie B	15 juil. 2056	389 148	389 148	—	389 148	389 148	—
VAC II Catégorie C	15 juil. 2056	84 083	84 083	—	84 083	84 083	—
TOTAL		2 802 168 \$	476 661 \$	2 325 507 \$	2 802 176 \$	476 661 \$	2 325 515 \$

11. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2014	2013
Traitements	1 280 703 \$	937 484 \$
Avantages sociaux	848 763	807 804
Fournisseurs	4 930 305	2 045 776
Fournisseurs – immobilisations corporelles	1 518 006	296 991
Autres	134 870	106 092
	8 712 647 \$	4 194 147 \$

12. DETTES

	2014	2013
Billets à payer auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Taux fixe de 5,234 % l'an, remboursable par versements semestriels de 1 172 832 \$, jusqu'au 30 mars 2015 et par un versement de 22 505 336 \$ le 30 septembre 2015	23 594 654 \$	24 638 875 \$
Taux fixe de 3,5097 % l'an, remboursable par versements semestriels de 4 220 866 \$, jusqu'au 1 ^{er} mars 2023 et par un versement de 45 316 603 \$ le 1 ^{er} septembre 2023	95 819 157	100 003 846
Taux fixe de 4,343 % l'an, remboursable par versements semestriels de 201 051 \$, jusqu'au 1 ^{er} juin 2016 et par un versement de 4 445 695 \$ le 1 ^{er} décembre 2016	4 925 573	5 103 181
Taux fixe de 3,5097 % l'an, remboursable par versements semestriels de 1 108 830 \$, jusqu'au 1 ^{er} mars 2023 et par un versement de 7 244 447 \$ le 1 ^{er} septembre 2023	21 834 333	23 080 856
Taux fixe de 3,779 % l'an, remboursable par versements semestriels de 4 031 559 \$, jusqu'au 1 ^{er} juin 2021 et par un versement de 55 221 539 \$ le 1 ^{er} décembre 2021	93 413 233	97 723 556
Taux fixe de 3,779 % l'an, remboursable par versements semestriels de 155 464 \$, jusqu'au 1 ^{er} juin 2021 et par un versement de 3 535 344 \$ le 1 ^{er} décembre 2021	4 658 049	4 784 843
	244 244 999 \$	255 335 157 \$

Les montants des versements en capital à effectuer sur les dettes au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2015	10 799 861 \$
2016	34 305 135
2017	16 573 754
2018	12 465 366
2019	12 921 094
2020 et suivants	158 496 630

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés en vertu du régime d'emprunts instauré par la Société, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

13. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

	2014	2013
Contribution du bailleur reportée		
Solde au début	217 560 \$	239 316 \$
Moins: Virement aux résultats d'un montant équivalant à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	21 757	21 756
	195 803	217 560
Contribution du concessionnaire reportée		
Solde au début	99 803	109 783
Moins: Virement aux résultats d'un montant équivalant à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	9 980	9 980
	89 823	99 803
	285 626 \$	317 363 \$

(1) Le virement aux résultats des contributions reportées de l'exercice totalise 31 737 \$ (31 mars 2013 : 31 736 \$).

14. CONTRIBUTION SPÉCIALE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉE

Le 9 avril 2012, le ministère du Tourisme a versé à la Société une subvention additionnelle de 2 400 000 \$ qui avait été autorisée par décret le 28 mars précédent pour la réalisation de la phase 1 du projet de zone d'accès public du centre-ville de Montréal. Au cours de l'exercice 2014, la somme de 202 002 \$ a été constatée à titre de revenus, cette somme ayant été engagée pour financer l'acquisition d'immobilisations (164 979 \$) et pour financer les frais de fonctionnement (37 023 \$).

	2014	2013
Contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée		
Solde au début	1 231 650 \$	2 400 000 \$
Moins: Constatation aux revenus	202 002	1 168 350
Solde à la fin	1 029 648 \$	1 231 650 \$

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Bâtiments	Mobilier et équipement	Aménage- ments	Équipement informatique	Logiciels	Total
COÛT							
1^{er} avril 2012	24 785 824 \$	347 984 127 \$	22 830 829 \$	4 302 231 \$	4 883 385 \$	2 559 417 \$	407 345 813 \$
. Acquisitions	1 667 277	—	407 765	814 036	5 327 650	584 639	8 801 367
. Cessions	—	—	(579 618)	(2 019)	(1 396 553)	(3 635)	(1 981 825)
. Reclassements	—	—	(378 822)	—	378 822	—	—
31 mars 2013	26 453 101	347 984 127	22 280 154	5 114 248	9 193 304	3 140 421	414 165 355
. Acquisitions	64 220	—	538 241	1 816 962	660 684	358 913	3 439 020
. Cessions	—	—	(29 434)	—	—	(3 666)	(33 100)
. Reclassements	—	—	—	—	—	—	—
31 mars 2014	26 517 321 \$	347 984 127 \$	22 788 961 \$	6 931 210 \$	9 853 988 \$	3 495 668 \$	417 571 275 \$
CUMUL DES AMORTISSEMENTS							
1^{er} avril 2012	— \$	136 244 528 \$	19 920 280 \$	1 260 688 \$	4 669 042 \$	2 324 263 \$	164 418 801 \$
. Amortissement de l'exercice	—	8 897 614	731 798	462 084	255 352	128 070	10 474 918
. Cessions	—	—	(546 751)	(1 529)	(1 395 921)	(3 635)	(1 947 836)
31 mars 2013	—	145 142 142	20 105 327	1 721 243	3 528 473	2 448 698	172 945 883
. Amortissement de l'exercice	—	8 897 613	542 278	516 052	585 449	163 147	10 704 539
. Cessions	—	—	(28 502)	—	—	(3 666)	(32 168)
31 mars 2014	— \$	154 039 755 \$	20 619 103 \$	2 237 295 \$	4 113 922 \$	2 608 179 \$	183 618 254 \$
VALEUR NETTE COMPTABLE							
31 mars 2013	26 453 101	202 841 985	2 174 827	3 393 005	5 664 831	691 723	241 219 472
31 mars 2014	26 517 321 \$	193 944 372 \$	2 169 858 \$	4 693 915 \$	5 740 066 \$	887 489 \$	233 953 021 \$

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

La valeur des projets en cours inclus au tableau précédent — pour lesquels aucun amortissement n'a été calculé et qui se rapportent à de l'aménagement et des logiciels informatiques — s'élève à 2 774 293 \$ (1 696 610 \$ en 2013).

En date du 31 mars 2014, le poste Charges à payer et frais courus inclut les soldes relatifs à des acquisitions d'immobilisations corporelles totalisant 1 518 006 \$ (au 31 mars 2013: 296 991 \$).

Le 30 septembre 1998, la Société a eu l'autorisation du gouvernement du Québec de procéder à l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal. Le mandat de

réaliser cet agrandissement a été confié à une partie liée, la Société québécoise des infrastructures, entité sous contrôle commun, en contrepartie d'honoraires. Le coût total prévu de ce projet était de 257 800 000 \$. Le 8 juin 2005, le gouvernement du Québec a autorisé une hausse du budget de ce projet à un montant de 280 700 000 \$. L'augmentation du budget comprenait notamment l'estimation du montant requis pour le règlement des réclamations concernant l'agrandissement du Palais des congrès. Aucune réclamation ne subsiste au 31 mars 2014. Certains éléments du projet d'agrandissement restent à être complétés au cours des prochains mois pour finaliser le dossier.

Les coûts cumulés sur ce projet jusqu'au 31 mars 2014 s'élèvent à 274 312 409 \$ (31 mars 2013: 274 248 189 \$) et se répartissent comme suit:

	2014	2013
Terrains	23 532 270 \$	23 468 050 \$
Bâtisse	243 417 188	243 417 188
Aménagement	215 304	215 304
Mobilier et équipement	7 147 647	7 147 647
	274 312 409 \$	274 248 189 \$

16. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société s'est engagée dans des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2017 pour des services d'assurances, d'aménagement de salle, de gardiennage, d'entretien ménager et d'entretien spécialisé.

Les paiements minimaux futurs en vertu de ces contrats s'établissent comme suit:

2015	3 958 447 \$
2016	2 295 193
2017	1 624 206
	7 877 846 \$

La Société a de plus une entente de collaboration et de partenariat avec Tourisme Montréal selon laquelle elle verse annuellement la somme de 400 000 \$ dans un fonds de développement visant à améliorer la position concurrentielle de Montréal. Outre la somme annuelle qu'elle contribuera, la Société s'est engagée à verser une somme additionnelle de 1,4 million de dollars au cours des 4 prochaines années.

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2014, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 9,18 % à 9,84 % de la masse salariale cotisable et le taux pour le RRPE est passé de 12,30 % à 14,38 %. Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2014 (0,54 % au 1^{er} janvier 2013) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, la Société doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2013 correspondant à 1,08 % de la masse salariale cotisable et à 11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 773 640 \$ (31 mars 2013: 621 612 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit la somme convenue entre les parties, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publics contrôlés

directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec des apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en limiter les impacts.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une perte survienne en raison du manquement d'un tiers à ses obligations. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie, aux placements et aux débiteurs.

TRÉSORERIE

Au 31 mars 2014, ces actifs financiers ont été conservés dans des comptes bancaires à rendement élevé. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

PLACEMENTS

Le risque de crédit associé aux placements correspond à l'exposition sur les BTAA détenus par la Société, décrits à la note 10.

DÉBITEURS

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux débiteurs sont limitées en raison de la diversité de leur provenance.

RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

L'analyse de l'âge des débiteurs se détaille comme suit :

	2014	2013
Créances, déduction faite de la provision pour créances douteuses :		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	416 014 \$	619 851 \$
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	214 382	127 720
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	27 937	41 306
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	178 179	320 521
	836 512	1 109 398
Provision pour créances douteuses	(111 450)	(99 963)
Autres créances	289 474	312 280
	1 014 536 \$	1 321 715 \$

La Société doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, le secteur d'activité auquel ils appartiennent, l'historique de paiement et les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance sont tous des éléments considérés afin de déterminer pour quel montant et à quel moment les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision. Les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu

de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances. Les montants recouverts ultérieurement sur des comptes qui avaient été radiés sont crédités à la provision pour créances douteuses dans la période d'encaissement.

Le tableau suivant présente un résumé des mouvements liés à la provision pour créances douteuses de la Société.

	2014	2013
Provision pour créances douteuses		
Solde au début de l'exercice	99 963 \$	114 683 \$
Charge pour créances douteuses	46 737	47 756
Montants radiés et recouvrements	(35 250)	(62 476)
	111 450 \$	99 963 \$

La Société est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers.

La Société finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie

provenant de subventions et de ses activités d'exploitation. La Société respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de dépenses, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

Le flux de trésorerie contractuel relativement aux passifs financiers se détaille comme suit :

2014					
	Moins de 1 an	Plus de 1 an et moins de 3 ans	Plus de 3 ans et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	7 863 884 \$	—	—	—	7 863 884 \$
Intérêts courus à payer	3 367 178	—	—	—	3 367 178
Dettes	10 799 860	50 878 889	38 779 965	145 103 125	245 561 839
	22 030 922 \$	50 878 889 \$	38 779 965 \$	145 103 125 \$	256 792 901 \$

2013					
	Moins de 1 an	Plus de 1 an et moins de 3 ans	Plus de 3 ans et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	3 386 343 \$	—	—	—	3 386 343 \$
Intérêts courus à payer	4 462 964	—	—	—	4 462 964
Dettes	128 902 642	33 577 920	20 301 412	73 305 942	256 087 916
	136 751 949 \$	33 577 920 \$	20 301 412 \$	73 305 942 \$	263 937 223 \$

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix sur le marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

RISQUE DE CHANGE

La Société réalise des achats en dollars américains. Conséquemment, elle est exposée au risque de change associé aux variations de cette devise. Étant donné que les montants en cause sont négligeables, la Société juge qu'elle est peu exposée au risque de change.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt sur le marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt.

Le seul actif financier exposé au risque de taux d'intérêt est l'encaisse. La Société juge donc que son exposition est minime sur les actifs financiers.

La dette à long terme porte intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposée la Société est minime et le risque de marché lié au taux d'intérêt l'est également étant donné que la Société prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

RISQUE DE PRIX

Le risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix sur le marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Le risque de prix auquel la Société est exposé correspond à l'exposition sur les BTAA détenus par la Société (note 10).

ANNEXE 1

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉAMBULE

La Société du Palais des congrès de Montréal est une organisation publique à vocation commerciale dont la mission consiste à solliciter et à accueillir divers événements sous forme de congrès, d'expositions, de galas, de conférences et de réunions, événements qui sont de nature à générer des retombées économiques et intellectuelles au Québec. De plus, la Société s'est donné une vision qui consiste à maintenir et à renforcer sa position de leader dans l'industrie des congrès et des réunions en offrant des services de qualité à sa clientèle.

Dans l'accomplissement de sa mission, la Société du Palais des congrès de Montréal, guidée par ses valeurs fondamentales que sont l'excellence, la confiance, le respect, le travail d'équipe et l'intégrité, entend être une source de fierté et de rayonnement pour la métropole et pour le Québec.

Les activités de la Société sont administrées par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par le gouvernement du Québec.

Considérant que les membres du conseil d'administration doivent, selon l'article 15 n° 4 de la Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État, se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs adopté dans le cadre de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c M-30, a 3.0.1 et 3.0.2; 1997, c. 6, a. 1);

Considérant que la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration;

Considérant que l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence et de responsabiliser l'administration et les administrateurs publics;

Considérant que les membres du conseil d'administration désirent doter l'entreprise d'un code d'éthique et de déontologie propre à l'entreprise;

En considération de ce qui précède, les membres du conseil d'administration adoptent le code d'éthique et de déontologie qui suit:

1. DÉFINITIONS

1.1 Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ci-après, désignent:

a) « *Administrateur* »: un membre du Conseil, qu'il exerce ou non une fonction à temps plein, au sein de la Société;

b) « *Code* »: désigne le Code d'éthique et de déontologie de la Société du Palais des congrès de Montréal;

c) « *Comité* »: le comité de gouvernance et d'éthique du Conseil prévu par la loi sur la gouvernance des sociétés d'État;

d) « *Conflit d'intérêts* » : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un Administrateur pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition ;

e) « *Conjoint* » : comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'un avec l'autre depuis plus d'un an ;

f) « *Conseil* » : désigne le conseil d'administration de la Société ;

g) « *Contrat* » : comprend un contrat projeté ;

h) « *Contrôle* » ou « *Contrôlent* » : désigne la détention directe ou indirecte, par une personne, de valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs ;

i) « *Entreprise* » : désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques ; toutefois, cela ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société ;

j) « *Personnes liées* » : sont des personnes liées à un Administrateur, les personnes ayant un lien par :

- i. le sang ;
- ii. le mariage ;
- iii. l'union civile ;
- iv. l'union de fait ;
- v. l'adoption ;

aux fins du présent Code, lui sont également liées :

- vi. l'enfant d'une personne visée aux paragraphes II à IV ;
- vii. un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit ;
- viii. la personne à laquelle un Administrateur est associé ou la société de personnes dont il est associé ;
- ix. la personne morale dont l'Administrateur détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droit de vote ;
- x. la personne morale qui est contrôlée par l'Administrateur ou par une personne visée aux paragraphes I à IV et VI, ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement ;

toute personne qu'un Administrateur pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, de son statut, de son titre ou autre ;

k) « *Information confidentielle* » : toute information ayant trait à la Société, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique, qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un Administrateur, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle la Société participe ;

l) « *Loi* » : désigne la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal, (L.R.Q., c. S-14.01), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion ;

m) « *Règlement* » : désigne le règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté dans le cadre de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c M-30, a 3.0.1 et 3.0.2 ; 1997, c. 6, a. 1) ;

n) « *Société* » : désigne la Société du Palais des congrès de Montréal.

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 2.1 Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses Administrateurs.
- 2.2 Le présent Code a aussi pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.
- 2.3 Le présent Code s'applique aux Administrateurs et au président-directeur général. Les Administrateurs et le président-directeur général sont également assujettis au Règlement. En cas de divergence entre la Loi, le Code et le Règlement, les dispositions les plus exigeantes doivent s'appliquer.
- 2.4 Le présent Code est établi conformément à la Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État et au Règlement. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.
- 2.5 Le Conseil approuve le présent Code, sur recommandation du Comité qui en assure la révision.
- 2.6 Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.
- 2.7 La Société prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les Administrateurs dans le cadre de l'application du présent Code.

3. PRINCIPES D'ÉTHIQUE

- 3.1 L'Administrateur est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société dans le meilleur intérêt du Québec. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Leur contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

- 3.2 L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévues par la Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État, le Règlement, lequel fait partie intégrante du présent Code, selon le cas, ainsi que ceux établis par le présent Code.

Un membre doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

- 3.3 L'Administrateur doit collaborer avec le président du Conseil ou le Comité sur une question d'éthique ou de déontologie, lorsqu'il est prié de le faire.
- 3.4 Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société.

Il a le devoir de prendre connaissance, de promouvoir le respect et de se conformer au présent Code, aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixées par la Société. Il doit également se

tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.

- 3.5 L'Administrateur qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois se trouver en situation de conflits d'intérêts. Dans le cas où le présent Code ne prévoit pas la situation, il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi la Société peut raisonnablement s'attendre du comportement d'un Administrateur dans ces circonstances. Il doit également déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que les intérêts qu'il détient dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à la Société.
- 3.6 Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles ou les conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations de ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent Code.
- 3.7 L'Administrateur doit entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.
- 3.8 L'Administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.
- 3.9 L'Administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

4. RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

- 4.1 Un membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un membre représentant ou lié à un groupe d'intérêts particuliers de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

- 4.2 Un membre doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer au président du Conseil tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

- 4.3 Un membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du Conseil et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Cette déclaration doit être faite dans les 30 jours suivant sa nomination de même que le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction.

4.4 Un membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

4.5 Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donateur ou à l'État.

4.6 Un membre n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci, conformément à l'article 11.1 de la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal.

4.7 Un membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures à la Société.

4.8 Un membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou entreprise avec laquelle la Société avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de son mandat, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

4.9 L'Administrateur est tenu à la discrétion quant à toute Information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues

par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

4.10 L'Administrateur se doit de respecter les restrictions et d'appliquer les mesures de protection en regard de l'Information confidentielle.

- Il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître;
- S'il utilise un système de courrier électronique, il doit se conformer à toutes les pratiques et directives émises ou approuvées par la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'information par ce système. Il ne doit pas acheminer à quiconque l'Information confidentielle qu'il reçoit de la Société par ce système;
- Il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès. Ces mesures sont notamment de:
 - ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'Informations confidentielles;
 - prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents;
 - éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler des Informations confidentielles;
 - identifier, sur les documents susceptibles de circuler, le fait qu'ils contiennent de l'Information confidentielle qui doit être traitée en conséquence;
 - se défaire par des moyens appropriés (déchiquetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'Administrateur.

- 4.11 Les informations fournies par un membre en application du présent Code sont confidentielles.
- 4.12 Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.3, ne peut être déterminant.

5. MISE EN ŒUVRE DU CODE

- 5.1 Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'Administrateur. Il s'engage à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Il doit de plus confirmer annuellement son adhésion au Code.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur de consulter le Comité.

- 5.2 Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres.
- 5.3 Le Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent Code à l'égard du président du Conseil et des autres Administrateurs nommés par le gouvernement.
- 5.4 Le Comité peut, aux conditions qu'il détermine, dispenser un Administrateur d'une ou de plusieurs dispositions du présent Code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent Code décrit à l'article 2.1, et que les dispositions de la Loi et du Règlement sont respectées.

- 5.5 Le Comité peut donner des avis aux Administrateurs sur l'interprétation des dispositions du présent Code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

- 5.6 Le Comité doit :

- a) réviser annuellement le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation ;
- b) engager et encadrer le processus d'élaboration et d'évaluation du code d'éthique et de déontologie ;
- c) assurer la formation et l'information des Administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code ;
- d) donner son avis et fournir son soutien au Conseil et à tout Administrateur confronté à une situation problématique ;
- e) traiter toute demande d'information relative au présent Code ;
- f) faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations, sur toute irrégularité au présent Code.

6. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

- 6.1 Un membre à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec ou sans rémunération, par le Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

L'autorité compétente fait part à l'Administrateur des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

L'Administrateur peut, dans les 7 jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au Comité. Il peut également demander d'être entendu par le Comité à ce sujet.

- 6.2 Les sanctions qui peuvent être imposées à un membre sont la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
- 6.3 Sur conclusion que l'Administrateur a contrevenu à la Loi, au Règlement ou au présent Code, le secrétaire général du Conseil exécutif lui impose l'une ou l'autre des sanctions susmentionnées.

En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un membre, celle-ci ne peut être imposée que par le gouvernement.

- 6.4 L'Administrateur doit rendre compte et restituer à la Société les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent Code.

Entrée en vigueur

Le présent Code entre en vigueur le 30 octobre 2008.

ANNEXE 2

CODE D'ÉTHIQUE DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL, MODIFIÉ EN SEPTEMBRE 2011

INTRODUCTION

Les employés de la Société du Palais des congrès de Montréal (ci-après la Société) répondent aux lois et règlements qui prévalent dans la Fonction publique québécoise. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils sont amenés à gérer des deniers publics, à transmettre et à promouvoir une image positive et agréable de Montréal et du Québec, à négocier avec de nombreux partenaires œuvrant dans diverses industries du secteur touristique et à répondre aux besoins et exigences d'une clientèle émanant des domaines financier, industriel, scientifique, touristique, culturel ou humanitaire. La réputation d'excellence du Palais des congrès dépend donc de l'engagement de son personnel à adopter un comportement témoignant d'une éthique élevée dans l'ensemble de ses activités professionnelles.

Le présent code d'éthique contient des règles de conduite visant un double objectif : non seulement elles contribuent à l'atteinte des buts de l'entreprise, mais elles se veulent aussi un outil favorisant l'épanouissement professionnel des employés de la Société. Celle-ci réitère son engagement en vue de créer un milieu de travail où prévaut le respect d'autrui. Il s'en dégage ainsi un accord mutuel entre la Société et ses employés dont chacun tire parti. Conséquemment, tout membre du personnel a la responsabilité de saisir la portée et de voir à l'application du présent code.

Toutefois, il serait illusoire de prétendre être en mesure de prévoir toutes les situations qui pourraient se présenter et d'établir les directives à suivre dans tous les cas. Il existe des politiques et des pratiques en vigueur au Palais de même que des normes de

conduite qui relèvent du sens commun et de la conduite publique. En cas de doute, chacun a la possibilité mais aussi le devoir de s'y référer.

Par ailleurs, si l'ambiguïté persiste, l'employé doit consulter son supérieur hiérarchique ou la Direction des ressources humaines.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

ENGAGEMENT

Le personnel constitue l'actif le plus précieux de la Société. C'est grâce à la contribution de chacun de ses employés qu'au fil des ans, elle parvient à atteindre ses objectifs organisationnels. À cet égard, la Société, en tant qu'employeur, est d'autant plus concernée par la promotion et le maintien d'un environnement de travail sain favorisant l'épanouissement professionnel de tous ses employés.

Dans cette optique, plusieurs engagements ont été pris à l'égard des employés :

- De prime abord, la Société s'engage à respecter les droits et libertés de la personne, et à n'exercer aucune forme de discrimination en fonction de la race, de la couleur, du sexe ; en cas de grossesse ; selon l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi ; fondée sur la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.
- Également, la Société s'engage à protéger la dignité, l'honneur et la réputation de ses employés. Dans aucun cas, le harcèlement ne sera toléré sur les lieux de travail. On entend par harcèlement une conduite

se manifestant par des paroles, des actes ou des gestes répétés de nature vexatoire ou méprisante. Il peut s'agir de harcèlement de nature sexuelle ou autre.

- Par ailleurs, la Société s'engage à se conformer aux lois et règlements concernant la divulgation des renseignements personnels, et à respecter la vie privée des membres de son personnel. À cet égard, elle veillera à préserver la confidentialité des dossiers de ses employés.
- De plus, la Société veillera à adopter et promouvoir les normes de santé et sécurité les plus strictes et à respecter la législation en la matière.
- Enfin, la Société s'engage à encourager le perfectionnement et la formation de son personnel afin de pourvoir à ses besoins actuels et futurs.

RESPONSABILITÉS

- Tous les membres du personnel de la Société doivent prendre connaissance des engagements mentionnés précédemment et s'assurer de bien comprendre leur portée. Par ailleurs, ils doivent contribuer à leur respect et participer à leur application. Ceci fait appel à la volonté de chaque employé de concourir au développement et au maintien d'un climat de travail favorable non seulement à l'atteinte des objectifs de l'entreprise, mais également à l'épanouissement collectif et individuel.
- Les employés de la Société doivent être disponibles et assidus. C'est-à-dire qu'ils doivent être en mesure d'assumer adéquatement leurs responsabilités pour toute la durée de leur horaire de travail et ne peuvent, à cet effet, accepter un deuxième emploi si cela implique des incidences sur leur assiduité ou leur rendement.
- Dans aucun cas le harcèlement ne sera toléré sur les lieux de travail. On entend par harcèlement une conduite se manifestant par des paroles, des actes ou des gestes répétés de nature vexatoire ou méprisante. Il peut s'agir de harcèlement de nature sexuelle ou autre.
- Les employés de la Société doivent s'acquitter de leurs mandats avec compétence, en faisant preuve d'un professionnalisme soutenu et en dispensant le service demandé de façon appropriée, suffisante et satisfaisante, tant pour les clientèles internes qu'externes. Dans ce dessein, il est essentiel qu'ils utilisent d'une façon éclairée et profitable les ressources humaines, matérielles et financières de la Société, qu'ils profitent des connaissances disponibles pour réaliser leurs mandats et qu'ils accomplissent leurs fonctions avec une volonté constante de contribuer à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de la Société.

RELATIONS AVEC LES TIERS

Afin d'optimiser sa contribution au développement touristique de la région de Montréal et du Québec, il est primordial que la Société ait une réputation irréprochable. Il va sans dire que les relations qu'elle entretient avec sa clientèle, ses fournisseurs, partenaires et concurrents ont une très grande incidence sur la renommée et, éventuellement, le succès de la Société. Conséquemment, celle-ci s'est dotée des normes déontologiques les plus rigoureuses en ce qui concerne ses relations externes.

RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

L'ensemble du personnel doit s'assurer d'offrir un service à la clientèle courtois et efficace. De même, il doit être en mesure de fournir un service qui se distingue par la qualité et la précision de l'information octroyée. Ceci sous-entend que les employés font tout ce qui est en leur pouvoir pour transmettre à la clientèle une réponse fiable à toute demande d'information non confidentielle et pour laquelle cette clientèle est en droit d'obtenir une réponse. Par ailleurs, les employés doivent exprimer une volonté et une motivation visant l'amélioration continue du service. Enfin, chaque employé doit s'empresse de traiter les dossiers qui lui sont confiés avec promptitude, surtout si ceux-ci concernent directement la clientèle.

RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS, PARTENAIRES ET CONCURRENTS

CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'ensemble du personnel doit s'abstenir de prendre part à toute activité qui pourrait biaiser son jugement ou son objectivité dans le cadre de ses fonctions habituelles à la Société. Les employés doivent s'assurer de faire preuve d'une objectivité irréprochable, c'est-à-dire d'être en mesure de prendre la décision qui s'avère la plus profitable pour la Société, sans tenir compte de leurs prédispositions personnelles, par exemple à l'égard d'un client, d'un partenaire ou d'un fournisseur. Étant souvent appelés à fournir des renseignements sur différentes entreprises du secteur touristique tels les restaurants et les hôtels, les employés doivent rester objectifs en tentant de favoriser de façon égale, auprès de la clientèle du Palais des congrès, l'ensemble des partenaires de l'industrie.

Ils doivent également éviter les situations où leur intérêt personnel l'emporte ou risque de l'emporter sur l'intérêt de l'entreprise. Il peut s'agir, entre autres, d'une situation où eux-mêmes ou un membre de leur famille ont une participation financière importante, détiennent des parts, occupent un poste d'autorité, font partie du conseil d'administration, etc., auprès d'une entreprise qui traite, qui cherche à traiter ou qui est en concurrence avec la Société. Afin de protéger la crédibilité de l'organisation, tout employé doit signaler à ses supérieurs toute situation présentant pour lui un conflit d'intérêts réel ou apparent (les situations où un observateur serait raisonnablement en mesure de supposer un conflit d'intérêts potentiel) afin que soient déterminées les mesures à prendre à cet égard.

CADEAUX, DIVERTISSEMENTS, SOMMES D'ARGENT

Les employés doivent éviter toute forme de corruption ou de tentative de corruption. En conséquence, ils refusent toute somme d'argent ou bénéfice autre que le salaire versé par leur employeur pour l'exercice de leurs fonctions et qui pourrait influencer leurs décisions professionnelles. Par ailleurs, aucun membre de la Société ne doit tenter de corrompre une personne ou organisation avec laquelle il traite. Le choix d'un

fournisseur doit être effectué uniquement sur la base du service offert, de la qualité, du prix et de son avantage comparatif.

Toutefois, il n'est pas interdit d'offrir ou d'accepter des cadeaux ou divertissements, d'une valeur minimale, appropriés dans les circonstances et non concomitants à une négociation, si aucune obligation ne découle ou ne semble découler de ce geste.

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

La Direction du marketing et des communications est le seul porte-parole officiel de la Société. De ce fait, tout employé qui reçoit une demande d'information ou de commentaire de la part d'un média doit automatiquement se référer à la Direction du marketing et des communications. De plus, tout employé doit s'assurer de ne pas compromettre la Société de quelque façon que ce soit, comme par exemple en utilisant son papier à en-tête pour émettre une opinion personnelle.

PROTECTION DES BIENS DE LA SOCIÉTÉ

BIENS MATÉRIELS

Les employés doivent s'assurer de protéger les biens qui sont mis à leur disposition par la Société dans le cadre de leurs fonctions. De ce fait, ils doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que ces biens ne sont pas altérés, volés, sabotés ou utilisés à des fins pour lesquelles ils n'ont pas été conçus.

Tous les biens fournis par la Société doivent être utilisés seulement pour servir son intérêt. Par ailleurs, il est interdit de les emprunter, de les prêter ou de les détruire sans une autorisation explicite en ce sens.

BIENS INTELLECTUELS

Les biens intellectuels de la Société tels que les droits d'auteur et les marques de commerce doivent être protégés par les employés. Étant donné que la Société peut être amenée à utiliser la propriété intellectuelle (logiciels, documents) appartenant à d'autres compagnies, il est primordial que les employés respectent la licence qui régit une telle utilisation.

INFORMATION CONFIDENTIELLE

Tout employé est tenu de protéger l'intégrité des faits ou les renseignements dont il prend connaissance dans l'exercice de ses fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel. On entend par confidentiel un renseignement de nature industrielle, financière, commerciale, scientifique ou technique, qui appartient à la Société et dont la divulgation aurait pour effet d'entraver la négociation d'un contrat, de causer des pertes à la Société ou de procurer un avantage appréciable à un tiers. Également, tous sont tenus de respecter la confidentialité des renseignements personnels, c'est-à-dire les renseignements qui concernent une personne physique et qui permettent de l'identifier. Ces informations ne doivent donc pas être divulguées, intentionnellement ou par inadvertance, à quiconque n'est pas autorisé à l'obtenir (l'information ne doit être transmise que si elle est essentielle aux fins du travail). De plus, les employés doivent refuser, pour eux-mêmes et pour toute autre personne, d'accorder, de solliciter ou d'accepter une faveur ou un avantage indu en échange d'une information disponible dans le cadre de leur travail.

Lorsqu'une information semble potentiellement confidentielle, il est de la responsabilité de tout membre du personnel d'obtenir confirmation de son caractère privé ou public avant de prendre la décision de la divulguer. Pour ce faire, il doit se référer à son supérieur ou à la Direction des ressources humaines.

Avec le perfectionnement des télécommunications, les employés se doivent de protéger les informations de nature confidentielle par un usage éclairé et réfléchi des nouvelles technologies telles qu'Internet et le courrier électronique.

Enfin, lorsqu'un employé quitte la Société du Palais des congrès de Montréal, il se doit de préserver la confidentialité de l'information dont il a pu prendre connaissance dans le cadre de ses fonctions.

CONFORMITÉ ET APPLICATION

Tout manquement au code d'éthique de la Société peut entraîner le recours à des mesures disciplinaires, y compris le congédiement.

Tout employé doit se référer à une instance supérieure lorsqu'il ressent quelque doute quant à la conformité d'un acte qu'il s'apprête à poser. Cette approche fait ainsi appel au jugement et au sens des responsabilités de chacun dans l'exercice quotidien de ses fonctions.

Rappelons également que l'employé membre d'une corporation professionnelle visée par le Code des professions du Québec est tenu, outre le présent code d'éthique, de respecter le code de déontologie de sa profession.

PROCÉDURE DE DIVULGATION

Si un membre du personnel a connaissance ou soupçonne que des actes dérogatoires au présent code d'éthique ont été commis, il doit immédiatement le signaler. Le signalement se fera par l'envoi d'un formulaire de divulgation anonyme transmis par intranet ou par la poste à l'attention du président du comité de gouvernance et d'éthique.

PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Les plaintes reçues seront ensuite examinées par le comité de gouvernance et d'éthique qui, le cas échéant, fera enquête, déterminera les actions à entreprendre et assurera le suivi du traitement des plaintes.

REDDITION DE COMPTES

Le rapport annuel de la Société rendra compte des plaintes reçues au cours de l'année ainsi que des actions qui ont été entreprises pour régler les problématiques liées à l'éthique.

INDEX DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

FAITS SAILLANTS 2013-2014

- 2 Faits saillants 2013-2014
- 3 Répartition des espaces occupés – 1^{er} trimestre
- 3 Répartition des espaces occupés – 2^e trimestre
- 4 Répartition des espaces occupés – 3^e trimestre
- 4 Répartition des espaces occupés – 4^e trimestre

LA GOUVERNANCE

- 17 La présence des administrateurs aux réunions du conseil et de ses comités
- 18 Résultats des mesures d'écartonnage de la Société au 31 mars 2013
- 20 La rémunération des cinq plus hauts salariés et membres de la direction

LES RESSOURCES HUMAINES

- 23 Embauche totale au cours de la période 2013-2014
- 23 Nombre d'employés réguliers en poste au 31 mars 2014
- 24 Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées
 - Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2013-2014
 - Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année
 - Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année
- 25 – Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier – Résultats par catégorie d'emplois à la fin mars 2014
- 25 Femmes
 - Taux d'embauche des femmes en 2013-2014 par statut d'emploi
- 26 – Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2014
- 26 Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi
 - Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)
 - Autres mesures ou actions
- 27 L'effectif
 - L'effectif en poste au 31 mars 2014
 - L'effectif utilisé au 31 mars 2014
 - Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier
 - Nombre d'employés par catégories d'emploi ayant pris leur retraite
- 28 Formation
 - Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champs d'activité
 - Évolution des dépenses en formation
 - Jours de formation selon les catégories d'emploi

SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE

- 29 Suivi du plan stratégique

LA REVUE DE L'ANNÉE

- 43 Événements tenus en 2013-2014
- 43 Ententes conclues en 2013-2014

Performance globale

- 45 Total des revenus autonomes de 2009-2010 à 2014-2015
- 45 Total des revenus autonomes au pi² de 2009-2010 à 2014-2015
- 46 Nombre total d'événements de 2009-2010 à 2014-2015
- 46 Répartition des revenus autonomes par marché en 2013-2014
- 46 Répartition des événements par marché en 2013-2014
- 47 Nombre total de participants de 2009-2010 à 2013-2014
- 47 Répartition du nombre total de participants par marché en 2013-2014
- 47 Retombées économiques totales de 2009-2010 à 2014-2015
- 48 Nombre total de nuitées de 2009-2010 à 2014-2015

Marché des congrès

- 49 Revenus autonomes de 2009-2010 à 2014-2015
- 49 Revenus autonomes au pi² de 2009-2010 à 2014-2015
- 50 Nombre total d'événements de 2009-2010 à 2014-2015
- 50 Nombre total de participants de 2009-2010 à 2014-2015
- 50 Retombées économiques de 2009-2010 à 2014-2015
- 51 Nombre total de nuitées de 2009-2010 à 2014-2015

Marché des expositions

- 52 Revenus autonomes de 2009-2010 à 2014-2015
- 52 Revenus autonomes au pi² de 2009-2010 à 2014-2015
- 52 Nombre total d'événements de 2009-2010 à 2014-2015
- 53 Nombre total de participants de 2009-2010 à 2013-2014
- 53 Retombées économiques de 2009-2010 à 2014-2015

Marché des conférences, des réunions et des galas

- 54 Revenus autonomes de 2009-2010 à 2014-2015
- 55 Revenus autonomes au pi² de 2009-2010 à 2014-2015
- 55 Nombre total d'événements de 2009-2010 à 2014-2015

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 61 Reddition de comptes en matière de développement durable

AUTRES EXIGENCES LÉGALES

- 70 Reddition de comptes sur la tarification
- 71 Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2013-2014
- 72 Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles
- 72 Liste et ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles
- 73 Mesures de réduction de dépenses pour l'exercice financier débutant en 2013

LES ÉTATS FINANCIERS

- 78 État des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2014
- 79 État de la situation financière au 31 mars 2014
- 80 État de la variation de la dette nette de l'exercice clos le 31 mars 2014
- 81 État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2014

PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

1001, place Jean-Paul-Riopelle

Administration

159, rue Saint-Antoine Ouest, 9^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1H2 Canada

Tél. : 514 871-8122

Tél. sans frais : 1 800 268-8122

Télec. : 514 871-3188

info@congresmtl.com

congresmtl.com

Rapport annuel 2013-2014

Dépôt légal, 3^e trimestre 2014

Bibliothèque nationale du Québec

978-2-550-70819-3

Rédaction, révision et design : Samarkand

Imprimé au Canada



Sources Mixtes
Groupe de produits issu de forêts
bien gérées, de sources contrôlées
et de bois ou fibres recyclés.
Cert no. XXX-XXX-000
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council

congresmtl.com

